

RAPPORT D'ACTIVITES et FINANCIER 2022



RNPSA - 2022

**GESTIONNAIRES : ASSOCIATION ARPEGE ET OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE (OFB) :**



**AVEC LE SOUTIEN FINANCIER OU LOGISTIQUE DE :**



## Table des matières

1. Rapport d'activités 2022 et atteinte des objectifs ciblés .....	2
Projet 1 : RENOUELEMENT DU PLAN DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE .....	2
Projet 2 : REFECTION DE LA PASSERELLE DU CANAL DES ETANGS .....	3
Projet 3 : TRAVAUX DE GESTION ECOLOGIQUE SUR LA RESERVE NATURELLE .....	7
Projet 4 : POURSUITE DE L'EFFACEMENT DU BARRAGE DU CANAL DES ETANGS .....	10
Projet 5 : PROGRAMME PEDAGOGIQUE DE LA RN ET D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT .....	12
AUTRES ACTION DU PLAN DE GESTION.....	15
<b>Actions administratives</b> .....	15
<b>Police de l'environnement et suivi de la fréquentation</b> .....	18
<b>Pédagogie, information, communication</b> .....	23
<b>Suivis et études</b> .....	24
<b>Travaux uniques</b> .....	41
<b>Travaux d'entretien</b> .....	42
<b>Partenariat OFB</b> .....	45
2. Rapport financier 2022 : .....	46

# 1. Rapport d'activités 2022 et atteinte des objectifs ciblés

Projet 1 :

## RENOUVELLEMENT DU PLAN DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE

MAITRISE D'OUVRAGE : ARPEGE - OFB

### 1. Rappels / Objectifs :

Le plan de gestion 2016-2020 étant arrivé à échéance, il était nécessaire de l'évaluer et de le renouveler dans sa globalité. Son évaluation a été réalisée, validée en comité de gestion de la RNN mais invalidée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) fin 2021. Suite à ce refus, à l'évolution du site, des connaissances, doivent être mis à jour le diagnostic écologique et socio-économique, la définition des responsabilités du site et des enjeux de gestion, puis la formulation des objectifs et opérations.

### 2. Fiches actions du plan de gestion concernées :

**AD12 - EVALUATION DU PLAN DE GESTION 2016/2020 ET REDACTION DU PLAN DE GESTION 2024/2034**

### 3. Actions ciblées et statut de réalisation :

- **Evaluation du plan de gestion 2016-2020** : Pas d'avancée significative sur ce document en 2022.
- **Analyse et synthèse de l'ensemble des données acquises lors du précédent plan de gestion** : analyse ciblée sur les données oiseaux (limicoles, anatidés) et sur la Romulée de Provence, pour entamer la définition des indicateurs d'état de conservation. Concernant les autres données naturalistes, certaines bases de données sont en cours d'analyse.
- **Finalisation de la mise à jour de l'évaluation des responsabilités** : Action non réalisée
- **Consultation en interne et auprès des partenaires institutionnels extérieurs pour présentation, partage des enjeux, des objectifs et des actions à développer dans le futur plan de gestion** : Action non réalisée
- **Rédaction des différents documents relatifs au nouveau plan de gestion de la réserve naturelle** : état des lieux, enjeux, objectifs à long terme, objectifs opérationnels et programme d'actions : quelques parties du diagnostic socio-économique ont été mises à jour.

### 4. Coût du projet :

38 jours agent Arpège

TOTAL : 8 005 €

Financeurs :

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-aquitaine : 1 125 €
- OFB : 6 880€

- **Rappels / Objectifs :**

La réserve naturelle est ouverte à la circulation piétonne toute l'année, uniquement le long de sentiers balisés. Le sentier principal, dénommé « sentier du littoral » et ses quelques variantes permettent ainsi une traversée du site selon un circuit aller-retour dans les deux sens entre le port ostréicole **d'Arès** et le secteur de **Jane de Boy** à Claouey. Afin de relier ces deux secteurs, la traversée du canal des étangs est indispensable et se fait via une **passerelle**.

Historiquement, cette passerelle était métallique de type Eiffel. Suite à la tempête Klaus de 2009, cette passerelle vieillissante mais à forte identité culturelle pour le site s'est renversée. Une passerelle en bois non traitée a été construite rapidement en prévision de la saison touristique à venir. L'accès à cette passerelle, toujours en place aujourd'hui, a été interdit le 1<sup>er</sup> décembre 2018 par arrêtés préfectoraux des communes d'Arès et de Lège-Cap Ferret.

Compte tenu de cette situation et afin de reconnecter le sentier du littoral entre les communes d'Arès et de Lège-Cap Ferret, l'équipe gestionnaire et ses principaux partenaires ont recruté **un maître d'œuvre** en 2021 pour la démolition de la passerelle actuelle et réalisation d'une nouvelle, selon la vue présentée ci-contre (atelier NDF).



- **Fiches actions du plan de gestion concernées :**

### TU-TE1 : REFECTION, ENTRETIEN ET SECURISATION DE LA PASSERELLE DU CANAL DES ETANGS

- **Actions ciblées et statut de réalisation :**

L'année 2021 s'est terminée par la publication au mois de décembre d'un second marché spécifique à la phase de travaux, constitué d'un dossier de consultation des entreprises. Dans la continuité, la maîtrise d'ouvrage de ce projet a été portée sur 2022 par Arpège, entouré du maître d'œuvre Intersections puis de l'entreprise retenue IdVerde. Le projet a ainsi été piloté au long de l'année par le biais de réunions de maîtrise d'ouvrage, jusqu'à la phase de chantier à l'automne 2022 et de réception des travaux. Le déroulé a été le suivant :

- Nouvel appel d'offre pour la recherche de maîtrise d'œuvre pour **la phase construction de l'ouvrage et travaux** : marché publié le 21 décembre 2021.
- Gestion des autorisations administratives et environnementales : réalisation des dossiers, suivi des différentes instructions et accompagnement faits en régie (équipe Arpège) :
  - **demande d'Autorisation de travaux en réserve naturelle :**
    - Dossier constitué puis déposé en DREAL Nouvelle-Aquitaine le 4 janvier 2022.
    - Passage en CSRPN le 1<sup>er</sup> février 2022, accompagné d'une note de présentation. Avis favorable du CSRPN sous conditions impératives.
    - Passage devant la formation « Nature » de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) de la Gironde. Avis favorable sous réserve d'une réalisation des travaux entre les mois d'août 2022 et février 2023.
    - Arrêté préfectoral d'autorisation de travaux dans le périmètre de la réserve naturelle délivré le 10 juin 2022 avec prescriptions spécifiques.
  - **déclaration loi sur l'eau :**
    - Dossier constitué puis déposé en Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Gironde le 7 janvier 2022.
    - Demande de complément formulée par la DDTM le 3 mars 2022.

- Dossier complémentaire pour mémoire en réponse déposé le 1<sup>er</sup> avril 2022.
  - Avis de la DDTM de non-opposition à la déclaration le 25 mai 2022.
  - **évaluation d'incidence Natura 2000 :**
    - Dossier constitué avec le dossier loi sur l'eau, puis déposé en DDTM le 7 janvier 2022.
    - Passage en Instance du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA) le 27 juin 2022.
  - **demande de Permis d'aménager :**
    - Dossier constitué, signé par le Conservatoire du Littoral, puis déposé en mairie le 27 janvier 2022.
    - Passage devant la formation « sites et paysages » de la CDNPS de la Gironde le 22 mars 2022. Avis favorable.
    - Mise à disposition du public en date du 22 juin 2022. Note de présentation fournie sur le lieu de la consultation. Rapport de consultation resté vierge.
    - Successivement aux précédentes autorisations listées ci-dessus, le permis d'aménager a été délivré le 11 juillet 2022.
- **Sécurisation de l'ancien ouvrage :** pour mettre en sécurité les entrées de l'ancien ouvrage en bois par rapport à l'accessibilité du public, des travaux de renforcement des fermetures physiques de l'ancienne passerelle et d'enlèvement de la partie supérieure du pit à civelle en rive gauche ont eu lieu au mois de mai 2022, grâce à l'aide des services techniques de la ville de Lège-Cap-Ferret.
- **Suivi de la maîtrise d'œuvre :** passation d'un nouveau marché de construction et suivi d'exécution : maîtrise d'ouvrage par Arpège + maîtrise d'œuvre par Intersections
- Phase 5 ACT (assistance pour la passation de contrat de travaux) : réception des candidatures en février et mars 2022. Négociations effectuées le 15 février 2022. Questions complémentaires de négociation fin février. Choix de l'entreprise **IdVerde**, en association avec **DL aquitaine** pour la structure métallique, **FTS** pour les fondations en pieux battus, et **Gentil TSM** pour les travaux par barge. Réunion de fin de négociation et lancement du marché en mairie d'Arès le 4 mai 2022. Réunion de point d'avancement en présence du sous-préfet d'Arcachon le 17 mai 2022, en mairie de Lège-Cap-Ferret. Notification de passation de marché de construction le 19 juillet 2022.
  - Phase 6 EXE (mission d'exécution du marché) de juin à octobre 2022.
- **Trois phases opérationnelles de travaux** ont été réalisées en fonction des vigilances orange incendie, des coefficients de marée
- 1<sup>ère</sup> phase : du 8 au 12 septembre 2022 : dépose de la passerelle bois, des culées béton et des deux pits à civelles adossés à l'ouvrage.
  - 2<sup>ème</sup> phase : du 26 au 29 septembre 2022 : pose des fondations par battage des 8 pieux métalliques et reprise des têtes de pieux pour soudure des platines de fixation de l'ouvrage.
  - 3<sup>ème</sup> phase : du 10 au 14 octobre 2022 : pose et assemblage de l'ouvrage.
  - Complément de travaux pour finition de l'ouvrage : pose du platelage les 14 et 15 octobre.
- La prise en compte du **risque incendie** et l'application nécessaire des règles de vigilance qui en découlaient au mois d'octobre, cumulé aux conditions d'accès au site nécessaires uniquement à **marée haute de fort coefficient**, lors du déroulé des travaux de dépose et de fondation ont nécessité **un déphasage en deux temps** de ce chantier prévu au départ en une seule phase. Les entreprises ont donc dû intégrer ces contraintes dans le calendrier. Malgré cela, la livraison de l'ouvrage a pu se faire en temps et en heure au mois de novembre 2022.

L'ouvrage a été livré à la mi-novembre, et son inauguration s'est faite le 15 novembre 2022, en la présence du sous-préfet d'Arcachon. L'ouvrage est depuis en service, avec de nombreux retours positifs des usagers.

Phase 1 et 2 : dépose de la passerelle, des culées béton, des pits à civelles, réalisation des fondations (photos RNP SA)



Phase 3 : pose de l'ouvrage

Finitions : pose du platelage et de la main courante en bois (photos RNP SA)



Ouvrage fini et validé (photos RNP SA)



Inauguration de la passerelle le 15 novembre 2022, et affichage sur site sur les deux rives des financeurs (photos RNPSA)



• **Coût du projet :**

50 jours agent Arpège pour maîtrise d'ouvrage

	Exercice 2021	Exercice 2022	Total
Ouvrage et maîtrise d'œuvre	21 726 €	214 644	<b>236 370 €</b>
Maîtrise d'ouvrage		3 735 €	<b>3 735 €</b>
Équipements de gestion de la fréquentation		5 955 €	<b>5 955 €</b>
Inauguration		306 €	<b>306 €</b>

Financeurs de l'ouvrage et de la maitrise d'œuvre :

<i>Plan de financement de la réfection de la passerelle 2021-2022</i>		
<b>Etat - Plan de relance</b>	104 711 €	44%
<b>Conservatoire du Littoral</b>	56 602 €	24%
<b>Région NA, dispositif "littoral 2018"</b>	24 364 €	10%
<b>Région NA "CAN 2017"</b>	13 000 €	5%
<b>Agence de l'Eau Adour-Garonne</b>	15 000 €	6%
<b>Communes Arès</b>	11 347 €	5%
<b>Commune de Lège-Cap Ferret</b>	11 347 €	5%
<i>total</i>	<b>236 370 €</b>	<b>100%</b>

Financeurs de la maîtrise d'ouvrage et des équipements : **Etat - Plan de relance 100% ; 9 689 €**

Financeurs de l'inauguration : **Communes d'Arès et de Lège-Cap-Ferret 100% ; 306 €**

**1. Rappel / objectifs :****Gestion du Baccharis à feuille d'arroche :**

Le Sénéçon en arbre ou Baccharis à feuille d'arroche (*Baccharis halimifolia*) est une espèce invasive dont le développement entraîne une diminution des espèces végétales locales, notamment celles de la strate herbacée, avec pour conséquences une banalisation du milieu et une perte de biodiversité. Cet arbuste colonise sur la réserve le haut pré salé et les marais endigués (anciens réservoirs à poissons). Cette colonisation se traduit par une perte d'habitats naturels préjudiciable notamment à plusieurs espèces patrimoniales.

Une gestion ciblée sur une vingtaine de parcelles présentant des enjeux de conservation est réalisée depuis 2009 sur la réserve naturelle, avec deux modes opératoires :

- Travaux de restauration sur les parcelles colonisées, par l'élimination des arbustes adultes.
- Travaux d'entretien annuel sur les parcelles restaurées, par l'élimination des repousses et rejets.

Les prestations sont opérées par :

- Des chantiers de bénévoles, associant usagers et associations locales (Surf insertion, Association Communale de Chasse Agréée) ;
- Des prestataires externes sur financements de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et de l'OFB ;
- Les services techniques des communes d'Arès et Lège-Cap Ferret (prestations en régie).

**Gestion des prairies :**

Les prairies du domaine endigué (photo ci-contre) renferment une biodiversité particulière. Elles font l'objet d'une gestion adaptée, conforme au guide méthodologique de gestion des prairies du bassin d'Arcachon édité par le Conservatoire Botanique Nationale Sud-Atlantique (CBNSA). Un système de pâturage est en place mais des actions de fauche sont également indispensables à la gestion de ces prairies pour conserver leur qualité floristique et édaphique.



*Prairie humide en juin 2022 du domaine endigué  
RNPSA, 2022*

**2. Fiches actions du plan de gestion concernées :**

**AD6** - PARTENARIATS ET/OU PRESTATIONS ENTRE LE GESTIONNAIRE ET DES ORGANISMES USAGERS OU SPECIALISES POUR L'ENTRETIEN OU LA GESTION DES MILIEUX NATURELS

**TE 5** - ENTRETIEN DES PARCELLES RENATUREES DANS LE CADRE DE LA GESTION DU BACCHARIS A FEUILLE D'ARROCHE

**TE 2** - GESTION DE LA VEGETATION DU DOMAINE ENDIGUE ET DES HAIES BOCAGERES AFIN DE FAVORISER L'ACCEUIL D'ESPECES PATRIMONIALES ET DES OISEAUX D'EAU

**3. Actions ciblées et statut de réalisation :****Gestion du Baccharis à feuille d'arroche :**

**Campagne 2022 (Janvier à Décembre) de chantiers éco citoyens :**

Remarque : Historiquement le rapportage du bilan de ces chantiers est opéré sur une campagne, c'est-à-dire à cheval sur deux années entre septembre et mars. Afin d'harmoniser le bilan de ces derniers avec celui des prestations mécaniques imputées sur le budget annuel, le rapportage est désormais fait sur la totalité de l'année civile.

Ce sont 8 chantiers éco-citoyens qui ont été réalisés en 2022 grâce à l'appui de l'association Surf insertion, que nous tenons à remercier chaleureusement. 118 jeunes de 9 structures différentes ont été accueillis et se sont investis pour la réalisation de ces chantiers. Les structures accueillies se sont composées de centres d'animation de la métropole bordelaise (Benauges, St Michel, Argonne Nansouty, Grand parc), des Instituts Thérapeutique Educatif et Pédagogique de Bordeaux, de Libourne (association Rénovation), de l'association d'insertion Apart (Tremblay 94), de l'Établissement pour l'Insertion dans l'Emploi de Bordeaux, du lycée horticole de Blanquefort et de l'espace jeunes d'Izon.



En 2022, les chantiers se sont concentrés sur de l'arrachage et coupe de Baccharis à des endroits précis de la réserve naturelle, dans le domaine endigué et dans les zones interdunaires. Un chantier de ramassage de déchets a aussi été réalisé dans le canal du Ginot en octobre 2022 et a permis de récolter plus d'1 m<sup>3</sup> d'anciens déchets.

#### Gestion de l'Aster écailleux :

Il est à noter l'intervention particulière sur une nouvelle espèce invasive (Aster écailleux) détectée sur la réserve naturelle dans un des réservoirs du domaine endigué. *Symphotrichum subulatum* (= *S. squamatum*) (photo ci-contre en fruits) est une espèce annuelle de la famille des astéracées, originaire d'Amérique centrale et du sud, présente en France depuis 1914 en méditerranée, et a depuis remonté la façade atlantique. Par sa compétition avec d'autres espèces plus sensibles, elle menace la flore autochtone des parties exondées des zones humides eutrophes. Elle est présente dans de nombreux marais d'Aquitaine. Le chantier manuel d'arrachage était faisable sur la réserve naturelle, et bien indiqué pour cette espèce facile à prélever, avant que cette station n'essaime plus largement sur le site. Ce chantier d'une dizaine de jeunes du centre social d'Izon (33) et de leurs encadrants a permis de supprimer à la main la totalité des pieds visibles, en compagnie de jeunes pieds de Baccharis qui ont eux aussi été traités (photo ci-dessus). L'arrachage a eu lieu tout début octobre 2022 peu avant la floraison, ce qui a permis d'éviter la montée en graines et des individus.



Aster écailleux - RNPSA, 2021

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/symphotrichum-squamatum/>

#### Autres travaux mécaniques de gestion du Baccharis :

Des prestations mécaniques externes prévues au programme prévisionnel ont quant à elles été réalisées sur les bosses des anciens réservoirs à poissons. Une bosse sur deux a été broyée au mois d'octobre, en alternance une année sur deux. Ces travaux ont été portés par un budget de l'OFB (en complément des budgets liés au contrat de cogestion de la RN). Le Baccharis qui reste présent sur les franges de ces bosses seront traités ultérieurement par arrachage manuel (chantier nature) ou par broyage à l'épaveuse (services communaux).



Entretien par gyrobroyage des bosses des réservoirs à poissons – RNPSA, 2022

### Gestion des prairies :

Un pâturage équin et/ou uniquement une activité de fauche sont réalisés sur les prairies de la réserve naturelle. Certaines prairies, non pâturées sont gyrobroyées depuis 2017 par des prestations externes ou en régie par la commune d'Arès. En 2022, conformément à la programmation, une fauche avec exportation a été réalisée sur la prairie humide. Celle-ci a été réalisée à la mi-septembre 2022, et a permis de constituer 34 boules de foin. Contrairement à 2021, un débouché a cette fois-ci été trouvé pour le foin : le conservatoire des races d'Aquitaine implanté à Salaunes (33) a accepté de récupérer le foin pour ses races rustiques, en foin ou en paillage. Une livraison a donc été faite début octobre, prise en charge financièrement par le gestionnaire de la réserve naturelle.



Les 42 boules de foin qui n'avaient pas trouvé preneur en 2021 et qui stationnaient en bordure de site depuis un an ont finalement pu être reprises et évacuées, vers une exploitation agricole dans le Médoc (33). Deux transports ont été pris financièrement en charge par le gestionnaire de la réserve naturelle, avec le même prestataire que précédemment.

#### 4. Coût du projet :

##### **13 jours agent** Arpège

Travaux de fauche-export et transport en prestation : 4 320 € (2 520 € pour la fauche et 1 800 € pour tous les transports)

Convention avec l'association Surf Insertion : 1 082 €

##### Financeurs:

- **OFB** : 3 120 € par convention et 660€ hors convention
- **DREAL Nouvelle-Aquitaine** : 2 282 €

MAITRISE D'OUVRAGE : ARPEGEPARTENARIAT : SIBA, PNMBA, ASCOA,  
MAIRIES, AEGA, CD33, CELRL**1. Rappel / objectifs :**

Le Canal des étangs, qui relie les lacs de Carcans-Hourtin et Lacanau débouche dans le bassin d'Arcachon au sein de de la RNN des Prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret. Son exutoire se trouve dès lors fortement influencé par les marées et son cours tend aujourd'hui à se re-deltaïser sur le périmètre de la réserve naturelle. En 1988, afin de limiter les apports d'eau douce et de sable en provenance du Canal des étangs dans la zone ostréicole d'Arès, un barrage-digue est construit par la Section Régionale Conchylicole (SRC) sur la partie aval du canal, au sein de la réserve naturelle.

Des actions de draguages, d'entretiens et de ré-ensablement ont été réalisées jusqu'en 2007 sous maîtrise d'ouvrage et/ou d'œuvre du Syndicat Intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA) sans que la situation de cet ouvrage et ses conséquences au regard des différents enjeux écologiques et hydrodynamiques ciblés sur le secteur ne soient satisfaisante.

Compte tenu des conséquences induites sur le milieu depuis sa création, de sa légitimité aujourd'hui vis-à-vis de l'activité ostréicole locale et des objectifs affichés par les plans de gestion successifs de la réserve naturelle (réhabilitation des paysages et milieux précédemment anthropisés), la question du devenir de cet ouvrage est aujourd'hui posée, comme ce évoqué dans le plan de gestion (action TU4).

Profitant d'une première phase de travaux lors d'un traitement d'urgence sur cet ouvrage en 2021 lié à une brèche, porté par le SIBA sous sa compétence travaux maritime (Cf résultat en photo ci-contre), le gestionnaire de la RNN des Prés salés d'Arès Lège-Cap Ferret, a poursuivi ces premiers travaux pour aboutir à un effacement complet de cet ouvrage.



[Vue du barrage en 2021 - RNPSA, 2021]

**2. Fiches actions du plan de gestion concernées :****TU 4 : RENATURATION DES BERGES DU CANAL DES ÉTANGS****3. Actions ciblées et statut de réalisation :**

Le gestionnaire de la réserve naturelle ayant repris la maîtrise d'ouvrage en 2022, un premier travail a été de constituer ses propres autorisations administratives et environnementales. Pour cela, un dossier de de déclaration loi sur l'eau a été constitué, accompagné d'une évaluation d'incidence Natura 2000, ainsi qu'une demande d'autorisation de travaux pour modification de l'état ou aspect de la réserve naturelle.

- **demande d'autorisation de travaux en réserve naturelle :**
  - Dossier déposé en DREAL Nouvelle-Aquitaine le 26 avril 2022.
  - Passage en CSRPN le 31 mai 2022, accompagné d'une note de présentation : avis favorable sous conditions.
  - Passage en formation « Nature » de la CDNPS le 22 juin 2022 : avis favorable.
  - Arrêté préfectoral d'autorisation de travaux dans le périmètre de la réserve naturelle délivré le 6 octobre 2022, avec prescriptions spécifiques.
- **déclaration loi sur l'eau :**
  - Dossier constitué puis déposé à la DDTM de Gironde le 4 mai 2022.
  - Instruction et phase contradictoire en juin 2022.

- Arrêté préfectoral d'autorisation de travaux du 9 août 2022 avec prescriptions particulières en phase travaux et en phase d'exploitation.
  - Inventaires faunistiques complémentaire réalisés et rédaction d'un protocole de suivi post-travaux.
- **évaluation d'incidence Natura 2000 :**
- Dossier constitué avec le dossier loi sur l'eau, puis déposé à la DDTM de Gironde le 4 mai 2022.
  - Passage en Instance du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA) le 27 juin 2022.

Le projet d'effacement de l'ouvrage comporte deux phases sur les années 2022 et 2023, pour effacer dans un premier temps barrage en travers du chenal, puis dans un second l'enrochement de berge, en amont.

Afin de poursuivre la concertation sur ce dossier qui comporte des enjeux socio-économiques, des échanges réguliers formels et informels ont été maintenus avec les acteurs concernés ainsi que les partenaires financiers. Une réunion a pu se tenir à Arès le 13 octobre 2022 en présence des élus, des financeurs, des ostréiculteurs, et des partenaires techniques. Le lancement des travaux a ainsi pu être acté.

Afin d'analyser plus précisément les effets de dilution de l'eau salée par l'eau douce provenant du canal lors de l'effacement du barrage, un dispositif de relevé de la salinité a été mis en place à la fois dans la prise d'eau ostréicole située sur l'estran et à la fois dans la réserve d'eau à terre, grâce à deux sondes automatiques de relevés (une mise à disposition par le PNMBA et par Arpège). Les premières chroniques sont enregistrées et sont d'ores-et-déjà exploitées. En parallèle, le SIBA a équipé le canal des Etangs d'une sonde de hauteur d'eau qui permettra de corréler à terme le débit du canal et les effets de dilution du doucin sur l'estran. Les relevés se poursuivent.

En avril 2022, le SIBA a réalisé une série de prises de vues obliques du débouché du canal pour suivre l'évolution de la zone après les premiers travaux de 2021. Ces clichés ont été mis à disposition du gestionnaire.



Enlèvement des blocs - RNPSA, 2022

Les premiers travaux ont pu être démarrés à la mi-décembre 2022, compte tenu des disponibilités du prestataire. L'accès s'est fait par voie maritime aux forts coefficients. Quatre premières rotations ont pu être réalisées, permettant d'effacer assez substantiellement l'ouvrage.

D'autres rotations seront nécessaires en 2023 pour parfaire l'effacement de l'ouvrage, enlever les derniers gros blocs apparents ainsi que ceux affleurant dans le sable pour éviter les effets de seuil induits par ce radier.



Vue du barrage après les travaux de 2022 - RNPSA, 2022

#### 4. Coût du projet :

Pour rappel, le montant prévisionnel de la tranche 2022 de ce projet était de 54 546€. Les travaux ayant démarré en décembre 2022, l'investissement issu des subventions de l'Agence de l'eau et du département ont été reportés sur l'exercice 2023.

#### 22 jours agent Arpège en 2022

Financeurs :

- **Investissement** : 50 000 € reportés en 2023
  - o Agence de l'Eau : 68%
  - o Département de la Gironde : 24%
- **Fonctionnement** :
  - o DREAL Nouvelle-Aquitaine 100% : 4 546 €

Projet 5 :

## PROGRAMME PEDAGOGIQUE DE LA RN ET D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

MAITRISE D'OUVRAGE : ARPEGE

PARTENARIAT : DEPARTEMENT, OFFICE  
DU TOURISME D'ARES, ASSOCIATION CAP TERMER

### 1. Rappel / objectifs :

Suite aux nouvelles décisions apportées fin 2021, le programme d'animations 2022 est porté par Arpège qui s'entoure de ses partenaires habituels pour l'exécuter.

### 2. Fiches actions du plan de gestion concernées :

**AD 8 : ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES PARTENAIRES REALISANT L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT SUR LA RESERVE NATURELLE**

### 3. Actions ciblées et statut de réalisation :

Conformément au programme édité pour 2022, le projet de l'année a été porté par Arpège en tant que **maître d'ouvrage**, qui s'est entouré de ses partenaires habituels pour l'exécuter, l'association CapTerMer et l'Office de Tourisme d'Arès.

En parallèle à cette transition, chacune de ces deux structures a évolué en 2022 : l'office de tourisme d'Arès est passé en régie municipale, et l'association CapTermer a recruté une nouvelle guide animatrice à partir d'avril et a vu son bureau modifié aux postes de trésorière et secrétaire.

L'association CapTermer et l'Office de Tourisme d'Arès sont intervenus en 2022 sur la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des prés salés d'Arès et Lège-Cap-Ferret à travers quatre types de prestations différentes : des **animations payantes** à destination du grand public mais aussi de groupes (scolaires, groupes constitués), des **animations thématiques et évènementielles gratuites**, des **sorties d'écologie participative (comptage, collecte de déchets...)** et des **accueils postés sur site**.

Le contexte particulier de l'été 2022 (sécheresse sévère) a entraîné des mesures de restrictions strictes d'usages sur les espaces et communes à dominance forestière et a donc fortement impacté le programme d'animations durant la saison estivale. Différentes périodes de vigilances « canicule » et « risque incendie » se sont succédées. Ceci s'est traduit par une réduction du volume d'animations proposées durant cette période compte tenu de la fermeture stricte du site et/ou des restrictions d'accès (les municipalités d'Arès et de Lège-Cap-Ferret) ayant aussi fait le choix de prendre des arrêtés complémentaires aux arrêtés préfectoraux sur leurs communes respectives limitant encore plus les possibilités d'accès). En accord avec les partenaires et le gestionnaire, un report des animations annulées fut opéré durant l'automne et l'hiver.

La reconnexion de l'itinéraire du chemin de Grande Randonnée grâce à la nouvelle passerelle du canal (15 novembre 2022) a permis une meilleure utilisation des circuits pédestres sur le site en fin d'année. En prévision de cela et dans l'idée d'accompagner cette réouverture, le maître d'ouvrage a commandé (dans le cadre du programme 2022 réajusté pour l'occasion dès le mois d'août) : 2 animations ciblées sur le patrimoine naturel autour du canal des étangs, 4 accueils postés situés à proximité immédiate de la nouvelle passerelle. Ces animations guidées se sont intitulées :

- *Deux rives, deux eaux* : axée sur le mélange des eaux douces et salées, la géomorphologie locale et le delta, la formation des esters, et les paysages et espèces associées à cela, comme par exemple les roselières, particularité locale et intéressante.
- *Et au milieu coule un canal* : axée plus sur le canal, son histoire, le thème de la dynamique fluviale, la trame bleue, la gestion des pits à civelles.

Le maître d'ouvrage a suivi la réalisation du programme 2022 au long de l'année et établit le prévisionnel 2023, grâce à des points d'étape réguliers (3 réunions aux mois de mars, juin, et novembre). Le comité pédagogique de la réserve naturelle s'est aussi tenu le 21 octobre en la mairie de Lège-Cap-Ferret. Des évolutions ont été apportées au programme d'animation 2023 qui a été édité en fin d'année 2022.

La répartition des animations pour 2022 s'est concrétisée ainsi (Cf tableaux ci-contre et ci-dessous) :

Le taux de réalisation du programme pédagogique 2022 est de 101% pour l'Office du Tourisme d'Arès et de 73% pour CapTerMer, ce qui fait un taux de réalisation globale de 88%. En moyenne sur l'année et toutes structures confondues, il y avait 11 personnes par animation (détail dans le tableau ci-dessous).

<b>Nombre de visiteurs</b>				
	maximum	OT Arès réalisé	CapTerMer réalisé	Total réalisé
Janvier	60	2		2
Février	300	100		100
Mars	400	106		106
Avril	900	181	101	282
Mai	900	163	147	310
Juin	900	105	342	447
Juillet	1600	297	129	426
Aout	1600	327	175	502
Septembre	720	106	113	219
Octobre	400	139	153	292
Novembre	160	91	57	148
Décembre	60			
<b>Total</b>	<b>8000</b>	<b>1617</b>	<b>1217</b>	<b>2834</b>

<b>Accueils postés</b>				
		OT Arès réalisé	CapTerMer réalisé	Total réalisé
		410	186	596

<b>TOTAL animations</b>				
		OT Arès réalisé	CapTerMer réalisé	Total réalisé
		2027	1403	3430

<b>Nombre d'animations guidées</b>								
	maximum	OT Arès prévu	OT Arès réalisé	CapTerMer prévu	CapTerMer réalisé	Total prévu	Total réalis	
Janvier	6		1				1	
Février	15		9				9	
Mars	30		13				13	
Avril	35		14		9		23	
Mai	45		20		7		27	
Juin	55		14		15		29	
Juillet	80		20		15		35	
Aout	80		19		13		32	
Septembre	30		13		7		20	
Octobre	16		11		11		22	
Novembre	4		5		4		9	
Décembre	4							
<b>Total</b>	<b>400</b>		<b>138</b>	<b>139</b>	<b>120</b>	<b>81</b>	<b>258</b>	<b>220</b>

<b>Accueils postés</b>							
		OT Arès prévu	OT Arès réalisé	CapTerMer prévu	CapTerMer réalisé	Total prévu	Total réalis
		40	40	25	25	65	65

<b>TOTAL animations</b>							
		OT Arès prévu	OT Arès réalisé	CapTerMer prévu	CapTerMer réalisé	Total prévu	Total réalis
		178	179	145	106	323	285

taux de contact personnes par sortie en 2022					
Accueil posté			Visite guidée		
OTA	CTM	Total	OTA	CTM	Total
10,3	7,4	9,2	11,6	15,0	12,9

#### 4. Coût du projet :

Le recrutement d'une personne pour le pilotage de ce programme n'a pas eu lieu en 2022.

12 jours Arpège pour maîtrise d'ouvrage : 2 687 € TTC  
 Réalisation des animations 2022 : 18 685 € TTC  
 Gestion des réservations et des recettes 2022 : 3 749 € TTC  
 Total : 25 122 € TTC

Financeurs :

- DREAL Nouvelle-Aquitaine : 3 732 €
- Département de la Gironde: 12 000 €
- Recettes des animations : 9 390 €

## **SYNTHESE DES JOURS AGENTS PAR PROJETS**

<b>Projet n°</b>	<b>Intitulé</b>	<b>NOMBRE JOURS/AGENTS ARPEGE 2021</b>
1	Renouvellement du plan de gestion de la réserve naturelle	38
2	Réfection de la passerelle du canal des étangs	50
3	Travaux de gestion écologiques	13
4	Poursuite de l'effacement du barrage du canal des étangs	22
5	Programme pédagogique de la RN	12
	<b>TOTAL</b>	<b>135</b>

*Synthèse de l'investissement en personnel par projets*

## AUTRES ACTION DU PLAN DE GESTION

### Actions administratives

CODE	INTITULE DE L'ACTION	PRIORITE	NOMBRE JOURS/AGENTS ARPEGE 2022
AD 1	Pérennisation des postes et renforcement périodique de l'équipe de la réserve naturelle	Prioritaire	2,5
AD 2	Affectation, aménagement et gestion de locaux fonctionnels pour le gestionnaire	Prioritaire	10
AD 3	Formation et commissionnement de l'équipe de la Réserve Naturelle	Prioritaire	14
AD 4	Promulgation d'un arrêté préfectoral		5
AD 5	Partenariats scientifiques entre le gestionnaire et des organismes spécialisés	Prioritaire	0
AD 6	Partenariats et/ou prestations entre le gestionnaire et des organismes usagers pour l'entretien ou la gestion des milieux naturels	Prioritaire	2,5
AD 7	Accompagnement des agriculteurs dans la gestion agro-environnementale des prairies et des bosses des réservoirs à poissons	Prioritaire	0
AD 8	Accompagnement des structures partenaires réalisant l'éducation à l'environnement sur la réserve naturelle	Prioritaire	Cf projet 5
AD 9	Veille, maîtrise foncière complémentaire et promulgation d'un périmètre de protection en périphérie immédiate de la réserve naturelle	Secondaire	0
AD 10	Encadrement des activités nautiques	Prioritaire	5
AD 11	Elaboration des rapports d'activités annuels	Prioritaire	10,25
AD 12	Evaluation du plan de gestion 2016-2020 et rédaction du plan de gestion 2021-2024	Prioritaire	Cf projet 1
AD 13	Modification du décret de classement de la RNN	Secondaire	0
AD	Actions administratives diverses	-	62
TOTAL			111,25

#### *Synthèse de l'investissement en personnel concernant les actions administratives*

#### **AD 1 : PERENNISATION DES POSTES ET RENFORCEMENT PERIODIQUE DE L'EQUIPE DE LA RESERVE NATURELLE**

[ Depuis janvier 2021, la dotation de la Rnn pourrait être complétée par le financement d'un poste à mi-temps ciblé sur les missions d'éducation à l'environnement et la communication. En 2022, la question du recrutement d'un personnel à mi-temps voir à 80 % a été étudiée par le conservateur en lien avec les membres du bureau de l'association Arpège et l'OFB. Le recrutement n'ayant pas été acté par Arpège, l'équipe de gestion de la réserve naturelle n'a pas été renforcée. Ce point sera redébatu en 2023 en réévaluant les besoins de gestion et de communication, afin de statuer sur l'utilisation de l'enveloppe budgétaire ciblée.

Investissement : 2.5 jour/agent Arpège ]

#### **AD 2 : AFFECTATION, AMENAGEMENT ET GESTION DE LOCAUX FONCTIONNELS POUR LE GESTIONNAIRE**

[ Outre un entretien courant des locaux par l'équipe gestionnaire (nettoyage de la toiture, des gouttières, fauche des abords des bâtiments), un remplacement du système de chauffage des locaux a été opéré. Le poêle à bois d'origine (à buches) a été remplacé par un poêle à granulés programmable et moins polluant. Le coût du remplacement de ce système de chauffage est de 5960€.

Les services techniques de la commune de Lège-Cap Ferret ont également assuré en régie en octobre 2022 le gyrobroyage du chemin d'accès et du terrain.

Investissement : 10 jours/agent Arpège.

Prestation en régie mairie de Lège-Cap Ferret pour un coût estimé de 150 € TTC |

### **AD 3 : FORMATION ET COMMISSIONNEMENT DE L'EQUIPE DE LA RESERVE NATURELLE**

Seul le garde-technicien a participé à des formations professionnelles en 2022 :

L'une, proposée gratuitement dans le cadre du projet life Natur'adapt s'est déroulée intégralement à distance. Elle avait pour objectif d'aider les gestionnaires d'aires protégées à mieux appréhender les conséquences du changement climatique sur la nature et à les intégrer dans leurs pratiques de gestion.

- La seconde formation suivie fut proposée quant à elle par le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) à la maison de la Nature du Teich. Se déroulant sur 4 jours, son but était de donner une instruction approfondie et pratique à la gestion et l'analyse des données de baguage via les logiciels Excel et R. Les frais de formation furent pris en charge par le CRBPO laissant uniquement les frais de repas à la charge du gestionnaire.

Enfin, l'équipe gestionnaire a participé aux rencontres annuelles de l'Observatoire du Patrimoine Naturel Littoral animées par le réseau des Réserves Naturelles de France (RNF), qui se sont tenues en décembre 2022 au Teich. Le gestionnaire a ainsi pu suivre et participer aux échanges sur les perspectives futures des travaux de l'observatoire sur les suivis des oiseaux limicoles, de l'ichtyofaune, des habitats benthiques et intertidaux. Le site des prés salés de la réserve naturelle fait partie de ce réseau national et bénéficie de cette mise en perspective assurée par l'animateur du réseau, l'échelle de 47 sites contributeurs de la façade Atlantique, Manche-Mer du Nord et Méditerranée.

Investissement : 14 jours/agent Arpège |

### **AD 4 : PROMULGATION D'UN ARRETE PREFECTORAL COMPLEMENTAIRE AU DECRET**

Pour rappel, signé le 05 mai 2021, l'arrêté inter préfectoral a été, quelques semaines après, attaqué devant le Tribunal administratif de Bordeaux. Ainsi, un référé-suspension à caractère d'urgence a été déposé le 2 juillet 2021 (rejeté par l'ordonnance du 23/07/2021) ainsi qu'un référé-annulation par l'association Arès Kayak Nature et le Syndicat National des guides professionnels de canoë kayak et des disciplines associées. Un recours gracieux a également été porté par la Fédération Française de canoë kayak et sports de pagaie auprès de la Préfecture de la Gironde et de la Préfecture maritime. Pour chacune des procédures, des mémoires en défense et en répliques ont été produits par les services de l'Etat et les différents requérants.

La requête en annulation portée par l'association Arès Kayak Nature et le Syndicat des guides professionnels de canoë kayak et des disciplines associés a été rejetée par le jugement n°2103351 du 05 décembre 2022. Concernant la requête formulée par la Fédération Française de canoë kayak et sports de pagaie l'ordonnance du 02/12/2022 a clôturé l'instruction à cette date. Le jugement devrait donc intervenir dans le courant de l'année 2023.

Investissement : 5 jours/agent Arpège |

### **AD 5 : PARTENARIATS SCIENTIFIQUES ENTRE LE GESTIONNAIRE ET DES ORGANISMES SPECIALISES :**

|Aucune action n'a été engagée cette année. |

### **AD 6 : PARTENARIATS ET/OU PRESTATIONS ENTRE LE GESTIONNAIRE ET DES ORGANISMES USAGERS OU SPECIALISES POUR L'ENTRETIEN OU LA GESTION DES MILIEUX NATURELS**

Discutée depuis 2021, une convention de partenariat pour travaux de gestion sur la réserve naturelle a été signée le 23 août 2022 entre l'association Surf Insertion et Arpège pour une durée de trois ans. Cette convention porte sur des actions de gestions des milieux naturels via l'organisation de chantiers nature éco citoyens (10 minimum) ciblant prioritairement la lutte contre les espèces végétales envahissantes. Cette convention vient ainsi couronner un travail partenarial mené annuellement, de manière non formalisée, depuis 2008.

Investissement : 2.5 jours/agent Arpège

Contribution financière de 1082 € TTC sur budget DREAL équivalent à 12% des frais engagés par l'association Surf Insertion pour l'organisation de 10 chantiers annuels. |

#### **AD 7 : ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS DANS LA GESTION AGRO-ENVIRONNEMENTALE DES PRAIRIES ET DES BOSSES DES RESERVOIRS A POISSONS**

[Aucune action engagée en 2022 ]

#### **AD 8 : ACCOMPAGNEMENT DES STRUCTURES PARTENAIRES REALISANT L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT SUR LA RESERVE NATURELLE**

[Cf projet 5, pages 12 et 13. ]

#### **AD 9 : VEILLE, MAITRISE FONCIERE COMPLEMENTAIRE ET PROMULGATION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION EN PERIPHERIE IMMEDIATE DE LA RESERVE NATURELLE**

[Aucune action engagée en 2022. ]

#### **AD 10 : ENCADREMENT DES ACTIVITES NAUTIQUES**

Compte tenu des délais de justice habituellement longs, et des procédures engagées actuellement sur l'arrêté interpréfectoral interdisant la circulation des engins nautiques motorisés et non motorisés sur le site, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a demandé au gestionnaire de faire appliquer l'arrêté dans ce laps de temps.

Ainsi, le gestionnaire a procédé dans un premier temps à l'implantation sur le Domaine Public Maritime (DPM) de la réserve naturelle d'une signalétique dédiée rappelant ces interdictions. Cinq panneaux ont ainsi été disposés sur les limites maritimes du site et un au nord de la RN sur le canal des étangs, en ciblant les zones d'accès potentiels par voie d'eau le long des chenaux (Cf. action TE9 p.47et 48, carte et illustration).

Dans cette même optique, un courrier d'information de la réglementation, de partage des enjeux écologiques justifiant cette réglementation a été adressé à l'ensemble des prestataires œuvrant sur les activités nautiques dans un territoire proche de la réserve naturelle : les structures proposant un service de location (*La cabane à gliss', Cap kayak cata'c, Glisse en herbe, Bécadou - Arès Kayak Nature, Salsifi Surf & Sup house, le VVF de Claouey*), ainsi que les deux clubs nautiques limitrophes (Claouey et Arès). Le collectif de professionnels des pagayeurs du bassin (CoPaBa) qui regroupe certaines de ces structures a été aussi destinataire du même courrier. Une rencontre a été proposée à chacune des structures, se soldant pour l'instant par une seul entretien, avec les représentants de la structure *Salsifi Surf & Sup house* en juillet 2022. Des échanges informels se poursuivent aussi sur le terrain avec *Bécadou - Arès Kayak Nature*.

Les offices de tourisme des communes d'Arès et de Lège-Cap Ferret ont été destinataires d'un courrier similaire mais plus élargi, précisant l'ensemble de la nouvelle réglementation issue de l'arrêté interpréfectoral.

En parallèle à cela, dans le cadre des tournées de surveillance sur site réalisée par l'équipe gestionnaire, celle-ci a mené des actions de pédagogie auprès des usagers en infraction, pour qui un rappel de la réglementation et de sa justification a été fait.

Investissement : 5 jours/agent Arpège ]

#### **AD 11 : ELABORATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES ANNUELS**

Rédaction du rapport d'activités de l'année 2021, du rapport financier associé, des dossiers de financement budgétaires et tenue du comité de gestion annuel. Un échange avec le cabinet comptable est aussi réalisé au cours de l'année pour suivre la réalisation financière de l'exercice annuel.

Investissement : 10.25 jours/agent Arpège

#### **AD 12 : EVALUATION DU PLAN DE GESTION 2016-2020 ET REDACTION DU PLAN DE GESTION 2021-2024**

[Cf projet 1 ]

## AD 13 : MODIFICATION DU DECRET DE CLASSEMENT DE LA RESERVE NATURELLE

[Aucune action n'a été engagée cette année ]

### Police de l'environnement et suivi de la fréquentation

CODE	INTITULE DE L'ACTION	PRIORITE	NOMBRE JOURS/AGENTS ARPEGE 2022
PO 1	Surveillance et suivi de la fréquentation de la réserve naturelle	Prioritaire	23

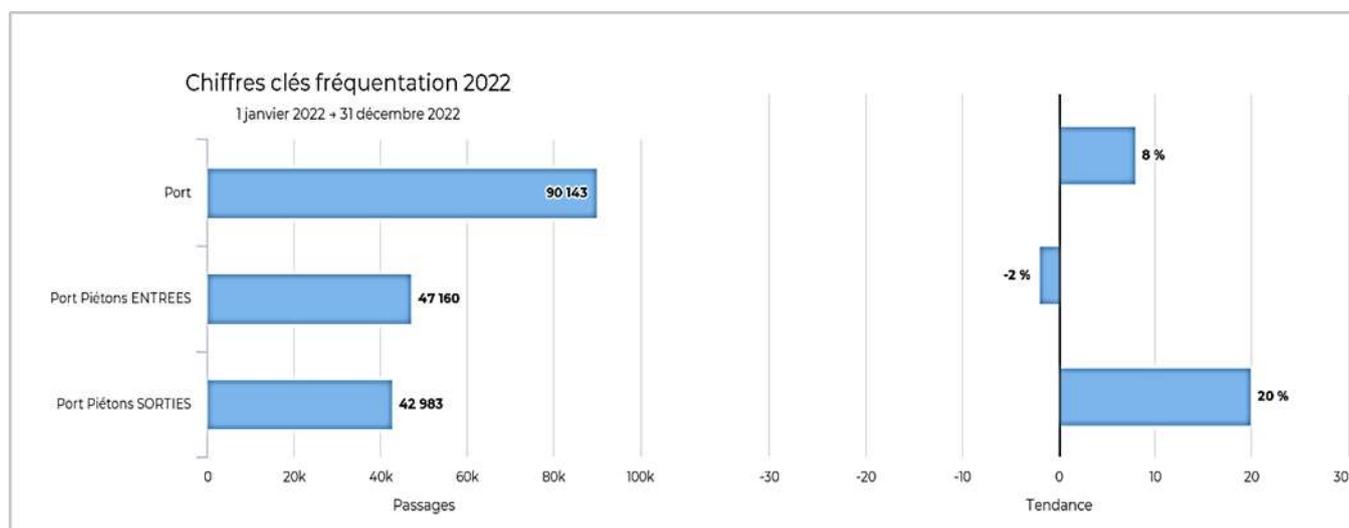
Synthèse de l'investissement en personnel concernant la fiche action PO 1

### PO 1 : SURVEILLANCE ET SUIVI DE LA FREQUENTATION DE LA RESERVE NATURELLE

Suivi de la fréquentation par éco compteur au port ostréicole d'Arès

#### Bilan de la fréquentation annuelle :

- Le nombre total annuel de passages (moyenne entre entrées et sorties) à l'entrée de la RN au port ostréicole d'Arès s'élève à **45 071** en 2022, soit une hausse de **8.2 %** par rapport à l'année 2021.
- Le jour de pointe (mardi 19 juillet 2022) a très fortement augmenté (+ 32%) par rapport au 467 passages relevés le jour de pointe en 2021 (28 février). Toutefois, le gestionnaire émet des doutes sérieux sur la véracité de ce chiffre relevé en période de vigilance rouge feu de forêt durant laquelle le site était fermé au public. Est-ce une rubalise positionnée à proximité du capteur qui aurait perturbé le compteur ?
- Enfin, la moyenne journalière (moyenne entre entrées et sorties) rapportée sur l'année est de **123 passages**. Elle a augmenté de 8.3% par rapport à 2021.



Bilan synthétique de la fréquentation 2022 de la Rnn (données éco compteur entrée Rnn port ostréicole d'Arès).





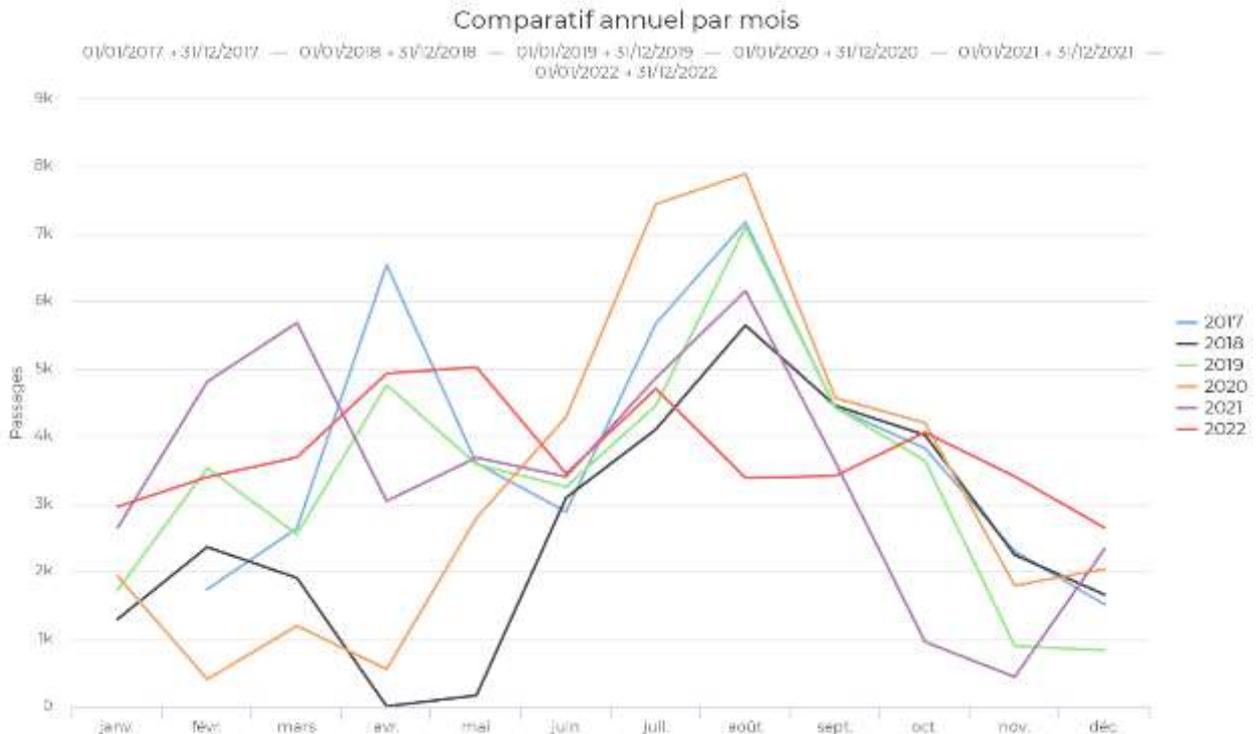
Les profils horaires de fréquentation en semaine et en week-end ainsi que la fréquentation en fonction des jours restent identiques aux années précédentes à savoir :

- Un pic de fréquentation vers 11h puis vers 15h quel que soit le jours de la semaine.
- Un pic de fréquentation le mercredi puis le samedi et le dimanche (apogée)

Le graphique comparatif ci-dessous de la moyenne de passage mensuel entre 2017 et 2022 permet de visualiser l'évolution mensuelle de la fréquentation aux regards des années passées. On peut alors constater que la fréquentation 2022 a connu une croissance constante et progressive jusqu'au mois de mai, sans connaître de variations mensuelles importantes comme ceci est le cas pour les autres années. Comme chaque année, une chute de la fréquentation fut ensuite observable en juin. A l'inverse, la saison estivale a connu quant à elle une fréquentation à la baisse (-16.7%). Les raisons de cette baisse sont imputables aux conditions météorologiques (épisodes de fortes chaleurs avec période de vigilance canicule, sécheresse) entraînant la fermeture partielle ou totale ainsi qu'aux conséquences des incendies (impact sur la fréquentation du bassin d'Arcachon). Au titre des périodes de vigilance orange ou rouge, le site a été théoriquement fermé partiellement ou totalement par arrêtés préfectoraux + éventuellement arrêtés municipaux durant les périodes suivantes :

- Vigilance orange : du 13 au 14 juillet 2022, du 27/07 au 31/07, du 2 au 26 septembre 2022 (accès interdit entre 14h et 22h)
- Vigilance rouge : du 14 au 27 juillet, du 1<sup>er</sup> au 15 août 2022 (Accès interdit toute la journée)

Le mois d'octobre a connu une fréquentation semblable aux années précédentes alors celle enregistrée durant les mois de novembre et décembre surclasse de loin celles enregistrées depuis 2017. Ainsi, une croissance de +119% fut mesurée par rapport à l'année 2021 (année ayant connu la fréquentation en novembre la plus faible) et +89% par rapport à la moyenne pour ces deux mois de la période 2017/2021. L'une des raisons supposées de cette constatation est l'ouverture tant attendue de la passerelle du canal des étangs.



**Comparaison du nombre de passage moyen mensuel sur la Rnn entre 2017 et 2022 (données éco compteur entrée Rnn port ostréicole d'Arès)**

**Bilan de la fréquentation estivale (période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre) :**

Comme évoqué précédemment, celle-ci a connu une baisse générale (total entrées/sorties) de -17% par rapport à 2021 que ce soit au regard de la moyenne des passages sur la saison que pour la moyenne journalière. Cette baisse quoique générale, a été disparate suivant les mois.



**Bilan synthétique de la fréquentation durant la saison estivale 2022 sur la Rnn (données éco compteur entrée Rnn port ostréicole d'Arès)**

**Fréquentation Juin :**



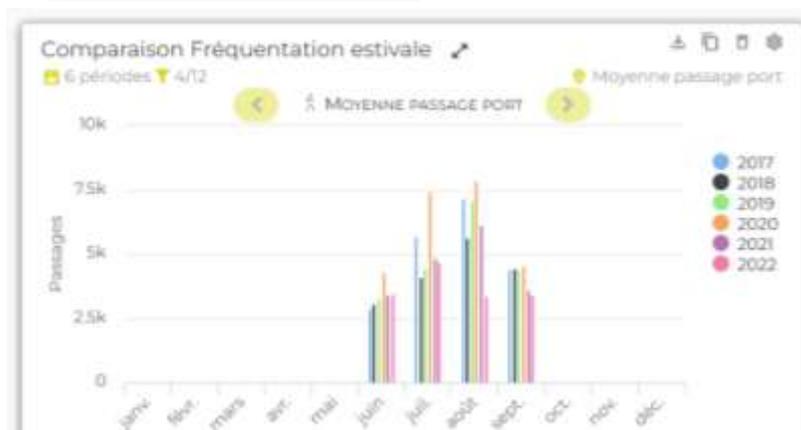
Fréquentation Juillet :



Fréquentation Août :



Fréquentation Septembre :



**Bilan synthétique mensuelle de la fréquentation durant la saison estivale 2022 sur la Rnn (données éco compteur entrée Rnn port ostréicole d'Arès)**

En effet, la saison a débuté par une hausse en juin avant de décroître en juillet et de manière beaucoup plus forte en août (-43 % en moyenne). Ainsi, la fréquentation est apparue comme la plus faible sur la période pour les mois d'août et septembre.

Année	Fréquentation moyenne annuelle (entrées/sorties)	Fréquentation moyenne saison estivale (entrées/sorties)	Part représentée par la fréquentation estivale	Evolution fréquentation moyenne annuelle
2017	42 304	20 150	48%	
2018	30 34	17 292	56%	-26.8%
2019	40 760	19 244	47%	+ 31.7
2020	39 80	24 192	62%	-4.1%
2021	41 635	18 050	43%	+6.5%
2022	45 072	14 952	33 %	+8.2%

**Comparaison annuelle de la part représentée par la fréquentation estivale sur la fréquentation totale annuelle (données éco compteur entrée Rnn port ostréicole d'Arès)**

Le tableau ci-dessus présente la part de la fréquentation estivale sur la fréquentation totale moyenne ainsi que le pourcentage annuel d'évolution de cette dernière. De manière à mieux interpréter l'ensemble de ces chiffres, il est important de rappeler quelques faits particuliers qui ont une importance sur les données recueillies à savoir :

- En 2018, la panne de l'éco compteur entre le 01 avril et le 30 mai. Sur cette même période, la moyenne de fréquentation fut de 10 149 passages en 2017 et 8350 en 2019.
- En 2020, les périodes de confinements et la fréquentation estivale importante qui en découla.
- En 2022, les périodes de vigilance rouge ou orange de l'été ayant entraînés la fermeture du site.
- La réouverture mi-novembre 2022 de la passerelle du canal des étangs.

Les tendances évoquées ci-dessus restent donc à prendre avec précaution compte tenu des nombreux faits marquants qui ont jalonnés la période suivie. L'équipement de l'entrée de la réserve naturelle au niveau du Té de Lège par un éco compteur le 6 janvier 2023 devrait permettre de mieux quantifier la fréquentation du site pour les années à venir.

### Surveillance et police de l'environnement

Les infractions constatées en 2022, catégorisées selon les codes NATINF, sont rapportées dans le tableau ci-dessous. Elles ont été rapportées dans le cadre des tournées de surveillances, de contrôles opportunistes par l'équipe de la réserve naturelle et des constats réalisés par les guides naturalistes de l'Office de tourisme d'Arès ainsi que de l'association CapTerMer.

Intitulées des infractions relevées en 2022	Nombre
25950 - CIRCULATION IRREGULIERE DE VEHICULE AUTRE QUE TERRESTRE A MOTEUR DANS UNE RESERVE NATURELLE (VELOS)	17
25950 - CIRCULATION IRREGULIERE DE VEHICULE AUTRE QUE TERRESTRE A MOTEUR DANS UNE RESERVE NATURELLE (BATEAU)	45
25951 CIRCULATION IRREGULIER DE VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR (CHASSEURS/PÊCHEURS)	4
25953 – STATIONNEMENT IRREGULIER DE VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR (CHASSEURS/PÊCHEURS)	2
10215 - INTRODUCTION IRREGULIERE D'ANIMAL DANS UNE RESERVE NATURELLE (CHIEN)	26
10215 - INTRODUCTION IRREGULIERE D'ANIMAL DANS UNE RESERVE NATURELLE (CHEVAUX)	1
10203 - CIRCULATION IRREGULIERE DE PERSONNE DANS UNE RESERVE NATURELLE (HORS SENTIERS)	97
10203 - CIRCULATION IRREGULIERE DE PERSONNE DANS UNE RESERVE NATURELLE (GROUPE)	8
10203 - CIRCULATION IRREGULIERE DE PERSONNE DANS UNE RESERVE NATURELLE (CHAMPIGNONS)	10

25952 – DETENTION DE VEGETAUX NON CULTIVES PROVENANT D'UNE RESERVE NATURELLE (CHAMPIGNONS)	3
10211 – ATTEINTE IRREGULIERE AUX VEGETAUX NON CULTIVES D'UNE RESERVE NATURELLE	5
25954 - DETENTION IRREGULIERE D'ANIMAL NON DOMESTIQUE PROVENANT D'UNE RESERVE NATURELLE	2
10202 - STATIONNEMENT IRREGULIER DE PERSONNE DANS UNE RESERVE NATURELLE (BAIGNADE°)	3
10234 - EXERCICE IRREGULIER D'ACTIVITE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, ARTISANALE OU PUBLICITAIRE DANS UNE RESERVE NATURELLE	0
10221 - EXERCICE IRREGULIER D'ACTIVITE LUDIQUES ET SPORTIVES DANS UNE RESERVE NATURELLE	0
10231 – EXECUTION IRREGULIERE DE TRAVAUX DANS UNE RESERVE NATURELLE	0
SURVOL DE DRONE	3
POLICE DE LA CHASSE	1
<b>TOTAL</b>	<b>228</b>

*Synthèse des infractions relevées sur la Rnn en 2022 par les gestionnaires*

Le tableau ci-dessous détaille les données relevées par la cogestion Arpège/OFB uniquement dans le cadre de mission spécifique de surveillance. 5 missions ont été organisées conjointement avec le service départemental de la Gironde (SD33) de l'OFB dont une spécifique à la police de la chasse. Au total, 17 timbres-amende (sur un total de 19) ont été dressés au registre de la réglementation de la réserve naturelle lors de ces missions dédiées et 1 liée à la réglementation chasse.

Année	Nb. total de missions	Nb. total w-e. et J-F.	Nb. d'heures (Rnn)	Nb. personnes contactées	Taux d'infraction	Nb. d'avert. écrits	Nb. PV Rnn	Nb PV OFB
2010	65	15	330	3418	28 %			2
2011	73	34	405	4816	20 %			4
2012	51	17	179	3340	18 %			4
2013	54	15	173	2901	8 %			0
2014	21	8	65.25	1249	7 %			0
2015	26	6	79	1863	7 %			2
2016	33	6	100	1976	9.5%			0
2017	30	5	83.75	2015	4.8%			1
2018	16	1	33.15	578	2.7%	17	0	2
2019	19	3	49.75	902	6.7%	22	7	2
2020	18	1	36	938	7.2	2 (53 oraux)	2	0
2021	29	11	69.45	1103	17.5%	0 (128 oraux)	18	1
2022	34	11	84.25	959	13,6%	2 (75 oraux)	17	1

*Bilan 2010-2022 des missions dédiées de surveillance sur la RNN.*

## Pédagogie, information, communication

CODE	INTITULE DE L'ACTION	PRIORITE	NOMBRE JOURS/AGENTS <b>ARPEGE 2022</b>
PI 1	Participation du gestionnaire à un programme d'animations événementielles	Prioritaire	2.25
PI 2	Développer les sciences participatives et développer de nouvelles animations sur des thématiques ciblées	Prioritaire	Cf projet 5
PI 3	Communication de la part du gestionnaire	Prioritaire	0

*Synthèse de l'investissement en personnel concernant la fiche action PI*

### PI1 : PARTICIPATION DU GESTIONNAIRE A UN PROGRAMME D'ANIMATIONS EVENEMENTIELLES

Cette action vise à sensibiliser et à informer le public sur le patrimoine naturel, la gestion et la réglementation de la réserve naturelle. Si l'accueil du public et les animations courantes sont réalisés essentiellement par les Offices de tourisme d'Arès et l'association Cap terMer, l'association ARPEGE co-organise et participe, à titre exceptionnel, à des animations grand public et/ou anime des visites guidées/thématiques pour des publics scolaires et universitaires.

Animations publics scolaires / universitaires	Actions	Partenariats	Nb jours/agents
Sortie universitaire Étudiants Bordeaux M2	Présentation en salle ½ journée et sortie terrain ½ journée		1
TOTAL			1

*Sorties scolaires/universitaires organisées par le gestionnaire en 2022*

Enfin, les gestionnaires encadrent sur demande ou à son initiative des visites de site auprès de partenaires techniques, institutionnels et /ou d'officiels.

Visites partenaires / officiels	Actions	Partenariats	Nb jours/agents
Inauguration passerelle Canal des étangs	Visite de site		0.5
Accueil de l'association Sepanso Gironde	Sortie terrain		0.5
Visite de site stagiaires Ecole de la magistrature de Bordeaux par l'OFB	Visite de site	OFB	0.25
TOTAL			1,25

*Bilan des visites à destination de partenaires réalisées par le gestionnaire en 2022*

Investissement : 2.25 jours/agent Arpège

### **PI2 : DEVELOPPER LES SCIENCES PARTICIPATIVES ET PROPOSER DE NOUVELLES ANIMATIONS SUR DES THEMATIQUES CIBLEES**

Arpège ayant repris à sa charge la conception du programme pédagogique de la réserve naturelle, la fin de l'année 2022 a été consacrée à l'élaboration du programme 2023. Outre la reconduction des animations courantes, la planification d'animations d'écologie participative en lien avec des actions de gestions prévues dans l'année (suivis piscicoles, suivis d'espèces floristiques patrimoniales) ont été développées. Des accueils postés, avec participation du gestionnaire, ont également été proposées au sein du programme global à la charge des structures prestataires des missions d'accueil du public et de sensibilisation à l'environnement sur le site.

Investissement : Cf projet 5 |

### **PI3 : COMMUNICATION DE LA PART DU GESTIONNAIRE**

[Pas d'action réalisée en 2022 ]

## **Suivis et études**

CODE	INTITULE DE L'ACTION	PRIORITE	NOMBRE JOURS/AGENTS ARPEGE 2022	NB JOURS/AGENTS SEPANSO
SE 1	Poursuivre les inventaires de la faune et de la flore	Prioritaire	6	
SE 2	Suivi de l'évolution des habitats naturels	Prioritaire	0	
SE 3	Suivi des espèces floristiques patrimoniales	Prioritaire	14.5	
SE 4	Etude sur les nouvelles modalités de gestion hydraulique des réservoirs à poissons	Prioritaire	5.5	
SE 5	Caractérisation et suivi temporel des peuplements d'oiseaux	Prioritaire	19	4
SE 6	Baguage et suivi de la Bécasse des bois et des bécassines	Prioritaire	3.5	

SE 7	Suivi des espèces faunistiques patrimoniales	Prioritaire	0	
SE 8	Instauration d'une chasse pilote	Prioritaire	30	
SE 9	Suivi quantitatif et qualitatif des eaux	Prioritaire	3	
SE 10	Etude de l'influence de la démostication sur la biodiversité	Prioritaire	0	
SE 11	Veille sur la dynamique des espèces animales ou végétales envahissantes ou à caractère invasif	Prioritaire	2	
SE 12	Analyse, synthèse des données et gestion de la base des données géoréférencées	Prioritaire	20	
SE 13	Etude de fréquentation au sein de la réserve naturelle	Secondaire	0.5	
SE 14	Suivi du rôle de nourricerie et des fonctions écologiques des prés salés	Prioritaire	0.5	
SE 15	Mesures de gestion expérimentales de la végétation des prés salés	Prioritaire	0	
SE 16	Suivi et conservation des populations d'anguilles d'Europe	Prioritaire	15	
<b>TOTAL</b>			<b>119.5</b>	<b>4</b>

**Synthèse de l'investissement en personnel du gestionnaire et des structures partenaires concernant la réalisation des fiches action SE**

### **SE1 : POURSUIVRE LES INVENTAIRES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE**

- *Suivi amphibiens (protocole Pop-amphibien)*

Action reconduite en routine en 2022.

- *Suivi temporel des Libellules*

Action reconduite en routine en 2022.

- *Suivi Strigiformes*

Action reconduite en routine en 2022.

- *Suivi Oedipode des salines*

Aucune action de suivi n'a été engagée en 2022. Cependant, un passage sur la zone des travaux d'effacement du barrage a été effectuée en été dans le cadre des mesures d'évaluation de la faune autour de ces travaux. Aucun individu n'a été contacté.

Investissement : 6 jours/agent Arpège |

### **SE2 : SUIVI DE L'EVOLUTION DES HABITATS NATURELS**

Aucune action n'a été engagée en 2022.

### **SE 3 : SUIVI DES ESPECES FLORISTIQUES PATRIMONIALES**

En plus de la Romulée de Provence (*Romulea bulbocodium*) et du Troscart de Barrelier (*Troglochin barrelieri*) dont les suivis avaient été réactivés pour actualisation des données dans le cadre d'un dossier de demande de travaux, celui de la Silène des ports (*Silene portensis*) a été reconduit cette année.

#### **Romulée de Provence : données 2012 à 2016 et 2021/2022**

Pour rappel, il est important de préciser que chaque période de suivi annuelle de l'espèce débute à la date de recensement de la première fleur observée et non du premier passage de l'année sur les stations suivies. En 2022, le suivi fut conduit entre le 25 février et le 13 avril, à raison de 2 sorties hebdomadaires en moyenne.

- Phénologie

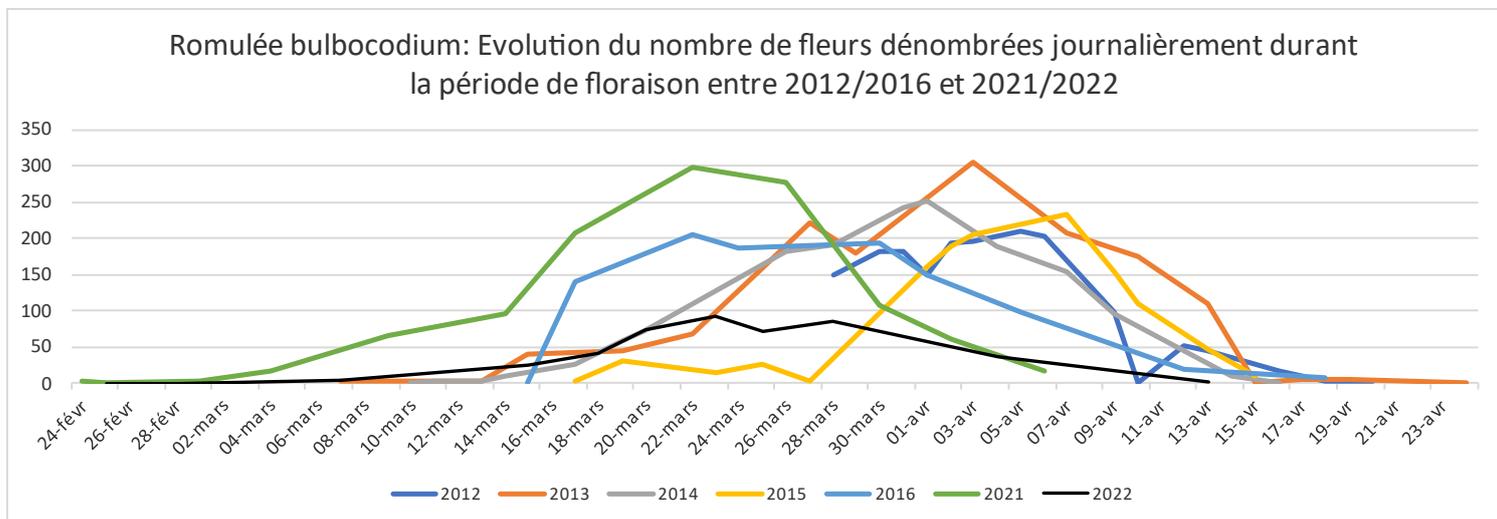
L'un des premiers objectifs de ce suivi est d'apporter des connaissances sur l'écologie de cette espèce au niveau local voir régional, compte tenu de sa répartition originelle sous influence méditerranéenne, et de sa supposé non tolérance au sel d'après la littérature connue.

Le pic de floraison de l'espèce sur le site (date annuelle pour laquelle l'effectif maximum de pieds en fleurs est dénombré) se situerait entre la dernière décade de mars et la première décade d'avril (figure 14 page suivante). En 2022, ce pic a été mesuré le 23 mars.

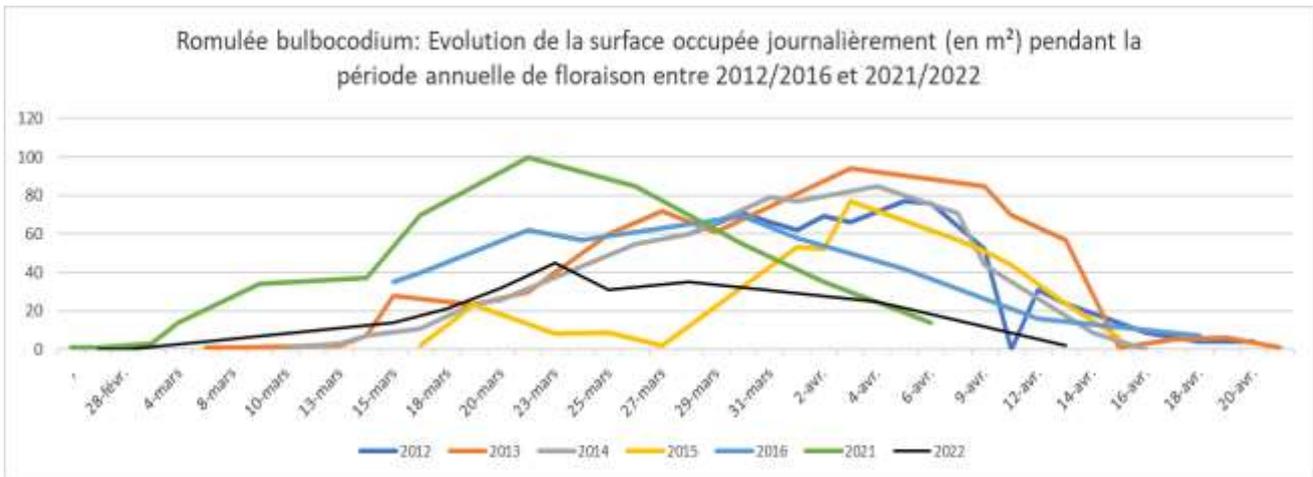
La surface occupée par l'espèce a connu en 2013 comme en 2014 une hausse importante, respectivement +31% et +6%, du fait de la découverte de nouvelles stations (cf tableau ci-dessous). Cette dernière a ensuite fortement chuté en 2015 et 2016 avant de remonter en 2021 et très fortement chuter en cette année 2022. Cette dernière fut de 45m<sup>2</sup> soit la surface la plus petite jamais enregistrée depuis le suivi de cette espèce. A titre d'exemple, la surface totale occupée lors de la première année de suivi en 2012 était de 134m<sup>2</sup>. Ainsi, en 2022, on a assisté à une chute spectaculaire du nombre de fleurs et de la surface occupée cumulée par l'espèce. L'évolution de la surface occupée semble assez fluctuante chaque année et des analyses statistiques plus poussées permettraient de se prononcer sur la dynamique réelle d'évolution. Aux regards des chiffres recueillis lors de la campagne 2021, les résultats relevés cette année pourraient être liés au déficit hydrique de l'hiver et du début du printemps 2022. Un nouveau quadrat (station) a cependant été identifié en 2022, traduisant une légère évolution spatiale de l'espèce.

	Nombre de stations avec présence de l'espèce	Nb total de stations recensées depuis 2012	Nombre de pieds maximum	Surface occupée cumulée (m <sup>2</sup> ) (sur l'ensemble du suivi)
2012	23	23	209	134
2013	25	26	305	185
2014	26	33	251	196
2015	25	33	399	127
2016	23	33	205	122
2021	25	33	298	158
2022	18	34	93	71

*Bilan 2012-2016 et 2021/2022 du suivi de la Romulée de Provence sur la RNN*



*Romulée de Provence - Evolution du nombre de fleurs par sessions de suivis entre 2012/2016 et 2021/2022*



**Romulée de Provence - Evolution de la surface occupée par sessions de suivis entre 2012/2016 et 2021/2022**

**Troscart de Barrelier : données 2012 à 2015 et 2021/2022**

Pour ce qui est du Troscart de Barrelier (*Troglochin barrelieri*), une prospection de l'ensemble des 805 placettes composant les deux grilles de l'aire de répartition connue de l'espèce sur la réserve a été conduite.

Pour rappel, ce suivi consiste au recensement de l'espèce par relevé de présence/absence au sein d'une placette de 2 mètres de rayon, couplé à la réalisation de 1 à 3 relevés par quadrats en fonction de l'abondance de l'espèce à l'intérieur de cette même placette (présence intérieur). Ainsi, au regard de ces variables, entre 1 à 3 m<sup>2</sup> sont inventoriés au sein desquels sont comptabilisés l'ensemble des inflorescences de Troscart de Barrelier (*Troglochin barrelieri*). Une prospection dans un rayon d'un mètre autour de cette placette de 2 mètres de rayon est également réalisée afin de pallier notamment aux variations de précision du GPS utilisé (présence extérieur). Aucune variable sur la végétation autour n'est relevé (taux de recouvrement, espèces, hauteur totale, moyenne...).

Secteur	Année	Nb de placettes avec présence intérieur	Nb total de placettes avec présence extérieur	Nb total de placettes avec présence	Taux d'occupation de l'espèce
Secteur Nord-Ouest (N=595 placettes)	2012	31	15	46	7.7 %
	2013	90	35	125	21%
	2014	112	41	153	25.7%
	2015	95	36	131	22.1%
	2021	109	36	145	24.4%
	2022	109	27	136	22.9%
Secteur Sud-Ouest (N=211 placettes)	2012	18	19	37	17.5%
	2013	33	9	42	19.4%
	2014	38	13	51	24.2%
	2015	37	11	48	22.7%
	2021	20	8	28	13.3%
	2022	23	5	28	13.2%

**Troscart de Barrelier - Evolution du nombre de placettes avec présence de l'espèce et du taux d'occupation annuel sur la période 2012/2015 et 2021/2022.**

Ce premier tableau présente les résultats du suivi de cette espèce depuis 2012 par secteur de la réserve naturelle. Outre le nombre de placette avec présence/absence, la surface minimale occupée par l'espèce au sein de chaque placette (soit le nombre de quadrat avec présence par placette) représente un second élément permettant de suivre la dynamique de cette espèce sur le site. Cette lecture améliore l'évaluation du niveau de présence de cette espèce sur le site et pourrait alerter plus rapidement par exemple sur une dynamique à la baisse.

Le tableau ci-dessous présente ainsi l'évolution du nombre de placettes avec 1, 2 ou 3 quadrats échantillonnés au sein de chaque placette pour chaque année inventoriée.

Secteur	Année	Nb de placettes avec 1 seul quadrat	Nb de placettes avec 2 quadrats	Nb de placettes avec 3 quadrats	Nb total de quadrats
Secteur Nord-Ouest (N=595 placettes)	2012	10	11	10	31
	2013	40	28	22	90
	2014	51	28	31	110
	2015	63	23	9	95
	2021	64	28	17	109
	2022	89	14	5	108
Secteur Sud-Ouest (N=211 placettes)	2012	1	4	13	18
	2013	13	10	9	32
	2014	11	17	10	38
	2015	18	10	9	37
	2021	6	5	8	19
	2022	12	6	5	23

Troscart de Barrelier - Evolution du nombre de placettes en fonction du nombre de quadrats échantillonnés annuellement sur la période 2012/2015 et 2021/2022.

### Silène des ports : données 2012/2016 et 2021/2022

Après 5 ans d'arrêt, le suivi de cette espèce a repris en 2022. Pour rappel, ce suivi repose sur un échantillonnage exhaustif des stations connues à partir d'un quadrat de référence matérialisé sur site. Au sein de chaque quadrat (1m<sup>2</sup>), est relevé un certain nombre de variables à savoir le nombre de pieds, le nombre de fleurs, de fruits (capsules), la hauteur de la végétation, le taux de recouvrement de la végétation, de la litière, et du sol nu).

En 2012, seul 3 stations étaient connues sur le site avant la découverte de 3 nouvelles stations en 2013. Les tableaux ci-dessous mettent en évidence une forte variabilité inter annuelle des variables ciblées à savoir le nombre total de pieds et la surface totale occupée par station.

Nombre de pieds de Silène des ports dénombrés						
Station	2012	2013	2014	2015	2016	2022
A	275	3606	737	72	28	10
B	568	782	607	42	2	0
C	115	1217	1337	330	6	350
D	*	1553	88	575	294	274
E	*	1722	36	435	132	605
F	*	31	14	5	3	0

Silène des ports - Evolution du nombre de pieds dénombrés par station sur la période 2012/2016 et 2022.

- Station non recensée l'année du suivi.

Surface occupée par la Silène des ports par station						
Station	2012	2013	2014	2015	2016	2022
A	36	88	86	21	12	6
B	29	36	44	13	1	0
C	25	47	103	40	5	38
D	*	79	25	74	61	55
E	*	66	22	64	33	84
F	*	5	5	1	1	0

Silène des ports - Evolution de la surface occupée par station sur la période 2012/2016 et 2022.

- Station non recensée l'année du suivi.

Les stations A et B, situées le plus bas sur le pré salé, sembleraient toutefois décliner pour causes hypothétiques un recouvrement plus régulier par les marées, une concurrence entre associations végétales, des dégradations récurrentes par les sangliers...etc. Ce constat semblerait être le même pour la station F. A l'opposé, malgré des variables à la baisse en 2014 et 2016, les résultats collectés en 2022 témoigneraient d'une situation différente

pour les stations C, D et E. Néanmoins, la concurrence entre associations végétales, notamment via la colonisation des stations par le Chiendent du littoral (*Elytrigia acuta*) et/ou la Spartine bigarrée (*Spartina patens*) semblerait être un fait avéré pour l'ensemble des stations.

Toutefois, il est important de préciser qu'une dynamique d'évolution à la baisse de cette espèce sur le site représenterait certes une perte de biodiversité locale mais n'impacterait pas la conservation de cette espèce à l'échelle du territoire. En effet, compte tenu de son écologie et de sa répartition sur le territoire, la réserve ne présente pas de responsabilité vis-à-vis de sa conservation et sa présence sur le site soulève même de nombreuses interrogations. Ainsi, le futur plan de gestion statuera sur la politique de gestion (libre évolution, maintien des stations...) à mener pour cette dernière mais également envers d'autres espèces dans une situation similaire.

Investissement : 14,5 jours/agent Arpège

#### **SE 4 : ETUDE SUR LES NOUVELLES MODALITES DE GESTION HYDRAULIQUE DES RESERVOIRS A POISSONS**

Ce suivi des peuplements piscicoles est coordonné depuis 2019 à l'échelle des domaines endigués du bassin d'Arcachon par le PNMB et la Fédération Départementale de pêche de la Gironde (FDAAPPMA). L'équipe gestionnaire a assuré de son côté un appui technique pour leur réalisation sur site (mise à disposition de matériel, pose des filets, et soutien en personnel pour la relève et le tri).

Le rapport technique 2022 de l'étude du peuplement et de la colonisation des espèces présentes dans les domaines endigués du bassin d'Arcachon est disponible sur demande (document non téléchargeable en ligne).

Investissement : 5.5 jours/agent Arpège

#### **SE 5: CARACTERISATION ET SUIVI TEMPOREL DES PEUPEMENTS D'OISEAUX**

##### **[Le suivi du peuplement d'oiseaux nicheurs \(partenariat OFB / FDC 33 / SEPANSO\)](#)**

Le suivi par Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) a été reconduit cette année sur les deux sessions d'avril et juin, sur les 20 points d'écoute. Les données ont été saisies et seront exploitées ultérieurement, quand le lot de données sera suffisant.

La dernière session de ce suivi 2022 a marqué la fin de la participation des deux agents de l'OFB, Daniel Bacqué (Service Départemental du Gers) et Jean-Pierre Baudet (Service Départemental de la Gironde), ainsi que de celle de Matthias Grandpierre (Sepanso) que nous tenons une nouvelle fois à remercier chaleureusement pour leur investissement et leur fidélité pendant toutes ces années de suivi. En effet, nos chers collègues, tant appréciés pour leurs qualités professionnelles et humaines, ont fini leur carrière professionnelle pour entamer une tout autre vie tout aussi active que passionnante.

Investissement : 4 jours/agent SEPANSO, 1 jours/agent FDC33, 4 jours agent/OFB, et 5 jours/agent Arpège

##### **[Le suivi des limicoles côtiers \(Coordination SEPANSO / RNN du banc d'Arguin\) :](#)**

Rappel : Intégré au suivi mensuel mis en place sur le bassin d'Arcachon par le gestionnaire de la RNN du banc d'Arguin, ce suivi contribue à une meilleure connaissance des stationnements de limicoles sur le Bassin d'Arcachon. Il permet également de suivre l'intérêt de la RNN pour les stationnements d'oiseaux en fonction de leur cycle biologique respectif afin de pérenniser voire d'améliorer l'attrait du site, répertorié comme zone de reposoir ou de pré reposoir à marée haute.

Ainsi, mensuellement, il renseigne sur la richesse spécifique présente et les effectifs dénombrés par espèces sur le DPM de la réserve naturelle et au-devant (zone comprise pour partie dans les 2 sites Natura 2000 auxquels la RNN est rattachée).

Une multitude de sites sont intégrés à ce suivi sur le pourtour du bassin d'Arcachon. Cependant, tous ne font pas l'objet du même effort de dénombrement mensuellement. Certains sites sont, en effet, suivis uniquement lors du comptage Wetlands International organisé au mois de janvier.

### Résultats globaux des comptages 2022

Remarque : les effectifs présentés dans ce tableau ne correspondent qu'aux oiseaux ayant utilisé le site comme reposoir final à marée haute. En sont exclus les oiseaux ayant quitté le site compte tenu de leurs exigences écologiques propres, des phénomènes de surcote entraînant une inondation importante non lié au coefficient de marée et/ou aux dérangements relevés (entraînant une désertion).

	Jan	Fev	Mar	Avr *	Mai *	Jui *	Jui *	Aou *	Sep *	Oct *	Nov	Déc *	TOT	Part Rnn	Part BA
Avocette élégante	23				1								24	0,6%	0,8%
Barge à queue noire												13	13	0,3%	0,2%
Barge rousse					3	2	1	1		57	6		70	1,6%	6,5%
Bécasseau sanderling					4								4	0,1%	0,08
Bécasseau variable	80			79	72			26	34	100	35	60	486	11,4%	0,4%
Bécassine des marais			1					2			2		5	0,1%	8,1%
Chevalier aboyeur								2	2	4			8	0,2%	5,6%
Chevalier culblanc							2			5			7	0,2%	33,3%
Chevalier gambette			7	44	1129	8	4	12		1			1205	28,1%	26%
Chevalier guignette			3	3			29	93	8	6	3	2	147	3,4%	35,6%
Chevalier sylvain								1					1	0,02%	50%
Courlis cendré	372		303	4	57		226	3	1	3	0	2	971	22,8%	7%
Courlis corlieu			1	137	25		19	15	1	2			200	4,7%	15,5%
Grand Gravelot			2		919	3			8	5	2		939	22,1%	9,7%
Pluvier argenté	44		9		25		15		22	12	6	1	135	3,2%	0,8%
Tourneperle à collier					1						1	3	5	0,1%	0,02%
Vanneau huppé										27		1	28	0,6%	16,9%
<b>Total général</b>	<b>519</b>	<b>NC</b>	<b>326</b>	<b>267</b>	<b>2236</b>	<b>13</b>	<b>296</b>	<b>155</b>	<b>76</b>	<b>209</b>	<b>55</b>	<b>82</b>	<b>4248</b>	<b>100 %</b>	<b>2%</b>

*Effectifs recensés mensuellement par espèce sur la RNN en 2022*

*\* : dérangement constaté lors du comptage (engin nautique, chasse...)*

### Quelques données sur les dérangements observés lors de ce suivi :

Comme indiqué dans ce tableau vu précédemment, ce suivi fait l'objet d'un comptage mensuel soit 12 comptages par an. Sur ces 11 comptages opérés en 2022 (comptage non réalisé en février pour cause d'indisponibilité en personnel), **8 ont fait l'objet de constat de dérangement**. Ce chiffre est identique à celui de l'année dernière. A titre d'exemple, pour 3 de ces comptages (avril, août et décembre 2022), des taux globaux de désertion ont été calculé ainsi que spécifiquement aux grands limicoles (Courlis, chevaliers, barges...), espèces utilisant majoritairement le site en tant que reposoirs à marée haute.

Mois	Espèce	Effectif restant (nb individus)	Effectif quittant le site (nb individus)	Taux désertion
Avr.	Chevalier gambette	44	0	0%
	Courlis cendré	4	39	91%
	Courlis corlieu	137	113	45,2%
<b>Total Avril 2022</b>		<b>185</b>	<b>152</b>	<b>45,1%</b>
Août	Courlis cendré	3	6	66,6%

	Courlis corlieu	9	130	93,5%
	Chevalier culblanc	0	5	0%
	Chevalier aboyeur	2	0	0%
	Barge rousse	1	0	0%
	Chevalier sylvain	1	0	0%
	Chevalier gambette	12	0	0%
	<b>Total Août 2022</b>	<b>28</b>	<b>141</b>	<b>83,4%</b>
Déc.	Courlis cendré	2	226	99%
	Chevalier aboyeur	0	9	100%
	Barge à queue noire	13	14	51,8%
	<b>Total Décembre 2022</b>	<b>15</b>	<b>249</b>	<b>94,3%</b>

*Effectifs comptabilisés et taux de désertion calculés uniquement sur les grands limicoles suite à des dérangements observés sur la Rnn lors des comptages des limicoles côtiers.*

Les taux de désertion totaux et/ou par espèces peuvent être très importants. Ces chiffres mettent en avant la sensibilité au dérangement des oiseaux fréquentant le site et l'utilisant en tant que pré-reposoir et/ou reposoir à marée haute.

Au regard de sa vocation première et de sa responsabilité majeure d'accueil de l'avifaune, la réserve naturelle doit pouvoir garantir une zone de quiétude pour les espèces la fréquentant, dans un contexte de fréquentation du bassin d'Arcachon très élevé. C'est pourquoi, les gestionnaires souhaitent pouvoir mobiliser l'ensemble de leurs partenaires institutionnels afin de pouvoir faire respecter la réglementation en vigueur, travailler sur l'instauration d'un périmètre de protection du DPM associé ainsi que l'encadrement réglementaire des usages autorisés dans l'objectif d'assurer cet enjeu de quiétude.

#### Un site privilégié pour l'accueil des Courlis sur le bassin d'Arcachon

Effectifs totaux de <b>Courlis cendrés</b> recensés mensuellement sur la Rnn et le bassin d'Arcachon												
Mois / Espèce	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Courlis cendré	372	Pas de comptage	303	4	57	0	226	3	1	3	0	2
Effectifs quittant le site pendant le comptage (surcôte, dérangement)	0		5	39	0	33	0	6	0	0	124	226
<b>Total</b>	<b>372</b>		<b>308</b>	<b>43</b>	<b>57</b>	<b>33</b>	<b>226</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>124</b>	<b>228</b>
Effectif total de Courlis cendré sur le Bassin d'Arcachon	2134	975	1865	407	319	121	1633	1527	494	1656	1625	2248
<b>Part en % des effectifs recensés sur la Rnn et le DPM associé</b>	<b>17,4%</b>		<b>16,5%</b>	<b>10,5%</b>	<b>17,8%</b>	<b>27,2%</b>	<b>13,8%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,1%</b>	<b>7,6%</b>	<b>10,1%</b>

*Effectifs de Courlis cendré recensés mensuellement sur les reposoirs de la RNN et du Bassin d'Arcachon en 2022.*

Effectifs totaux de <b>Courlis corlieu</b> recensés mensuellement sur la Rnn et le bassin d'Arcachon												
Mois / Espèce	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Courlis corlieu	0	Pas de comptage	1	137	25	0	19	15	1	2	0	0
Effectifs quittant le site pendant le comptage (surcôte, dérangement)	0		0	113	0	6	0	130	2	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>		<b>1</b>	<b>250</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	<b>145</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effectif total courlis corlieu Bassin d'Arcachon	2	0	15	374	293	112	168	223	3	5	0	0
<b>Part en % des effectifs recensés sur la Rnn et le DPM associé</b>	<b>0%</b>	<b>NC</b>	<b>6,6%</b>	<b>66,8%</b>	<b>8,5%</b>	<b>5,3%</b>	<b>11,3%</b>	<b>65%</b>	<b>33,3%</b>	<b>40%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>

*Effectifs de Courlis corlieu recensés mensuellement sur les reposoirs de la RNN et du Bassin d'Arcachon en 2022.*

Ces tableaux présentent les données de Courlis cendré (*Numenius arquata*) et de Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*). Il est important de rappeler qu'hormis quelques individus sporadiques, l'hivernage du Courlis corlieu reste marginal en France et concerne chaque année quelques dizaines d'individus seulement à l'échelle de la façade manche atlantique. L'espèce fréquente le pays quasi uniquement lors de ces haltes migratoires post et pré-nuptiales, comme sur le bassin d'Arcachon. En France, le marais Poitevin et le marais d'Olonne constituent **les principaux sites d'accueil du courlis corlieu suivis du bassin d'Arcachon**, du marais de Rochefort et du marais de Bourgneuf. Le Courlis cendré fréquente quant à lui nos côtes et le bassin d'Arcachon toute l'année et ce par des individus en halte migratoire (déplacements migratoires toutes l'année), des hivernants, des reproducteurs (lacs médocains localement) mais aussi par des individus estivants (immatures, adultes en échec de reproduction).

Le tableau ci-dessus illustre la présence de l'espèce avec des effectifs dénombrés mensuellement sur la lagune et la réserve naturelle. L'effectif des courlis cendrés recensés au mois de Janvier classe le bassin d'Arcachon, comme pour d'autres espèces, comme **site d'importance nationale pour l'hivernage** de ce dernier. La réserve naturelle participe ainsi grandement à ce statut compte tenu des effectifs recensés durant cette période. Le bassin d'Arcachon apparaît également comme un site d'importance internationale chaque année pour plusieurs espèces (Avocette élégante, Tournepièrre à collier, Pluvier argenté notamment). Pour ces deux espèces, le site joue un rôle d'accueil primordial comme en témoigne les quelques chiffres ci-dessous :

#### Courlis cendré

- **17,4 % de l'effectif hivernant recensé sur le bassin en janvier ;**
- **17,8 % de l'effectif recensé en mai ;**
- **13,8 % de l'effectif recensé en août.**

#### Courlis corlieu

- **66,8% de l'effectif recensé sur le bassin en avril ;**
- **11,3 % de l'effectif recensé en juillet ;**
- **65 % de l'effectif recensé en août.**

Il est intéressant de noter que les effectifs recensés à marée haute permettent de mettre en avant uniquement la fonction de reposoir pour les limicoles. L'absence de données et/ou des effectifs faibles notamment relevés lors de certains mois ne traduit quant à elle pas forcément une absence ou une présence limitée des espèces habituellement suivies mais d'une fonction de reposoir à marée haute non assurée pour une ou plusieurs raisons : submersion des reposoirs, perturbation de la quiétude du site...etc.

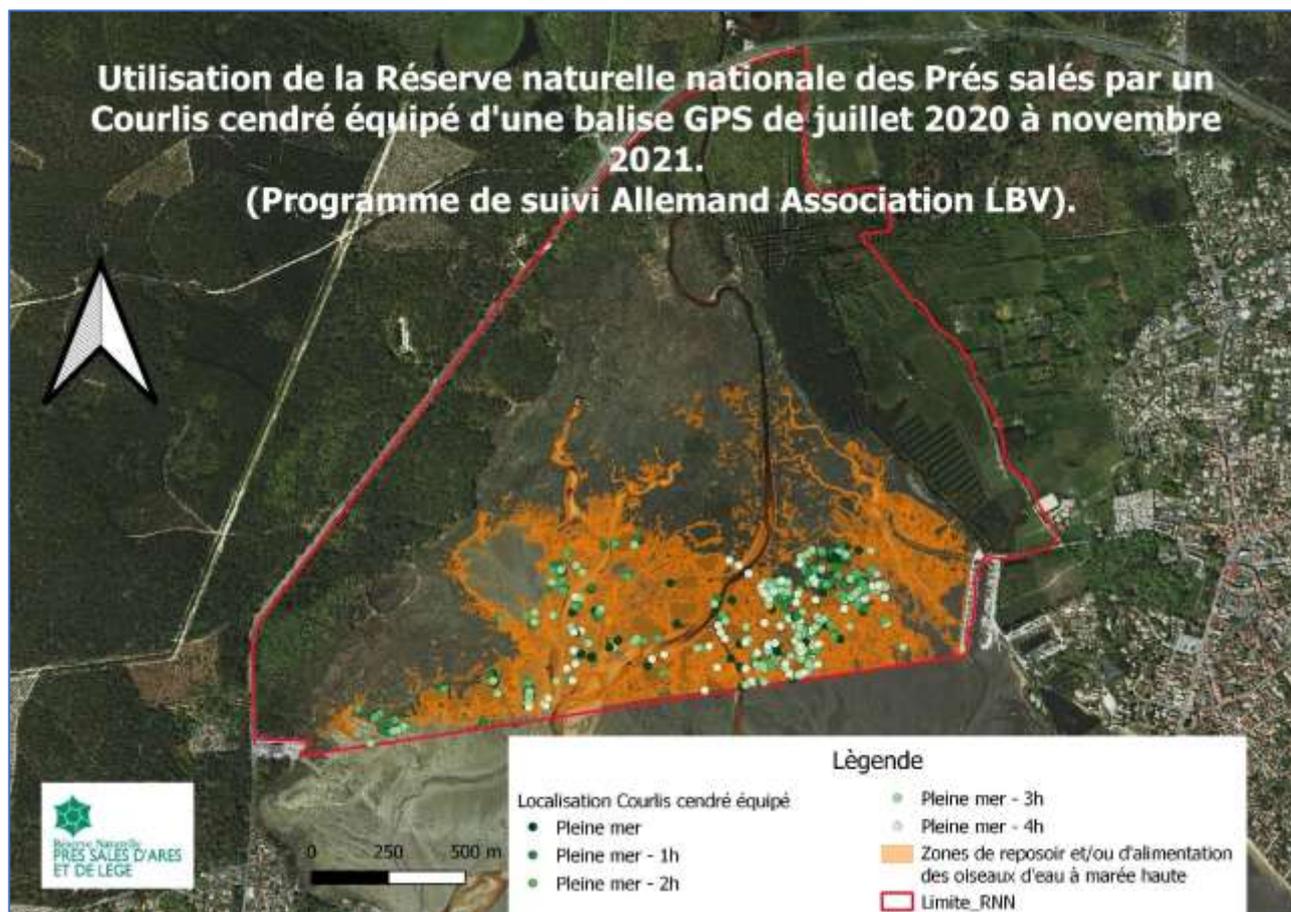
Le rapport d'activité 2021 faisait état d'un :

- d'un déficit de connaissance quant à la présence de limicoles à marée basse ainsi que de leur utilisation du site ;
- d'un déficit de connaissance des fonctions écologiques (autre que celle de reposoir) assurées par le site à marée basse, durant le flot et le jusant ainsi qu'en fonction du cycle circadien des espèces accueillies ;
- d'une sous-estimation du potentiel d'accueil du site et du rôle joué par le site vis-à-vis des limicoles à l'échelle du bassin d'Arcachon ;
- d'une responsabilité vis-à-vis de la préservation de la quiétude du site et de son utilisation par les différentes espèces de limicoles.

Ces lacunes représentaient donc des perspectives d'études, de travaux mais aussi de réflexions pour l'amélioration du protocole utilisé ou la définition de protocoles spécifiques vis-à-vis des objectifs ciblés.

Fruit d'un échange avec l'association allemande LBV qui travaille sur le Courlis cendré, le gestionnaire a pu récupérer les données d'un oiseau équipé par balise solaire GPS qui a séjourné sur le bassin en 2020 et 2021. Cet oiseau a notamment fréquenté la réserve naturelle entre juillet 2020 et novembre 2021. L'exploitation de ces données a permis de consolider les connaissances sur l'utilisation des prés salés par les limicoles. Même si ces données *in situ* ne concernent qu'un seul oiseau, elles sont valables pour la totalité de la colonie et donc transposables au comportement de l'ensemble des individus du fait **du caractère grégaire caractéristique** de cette espèce. À partir de ces données, une cartographie a ainsi été produite pour illustrer l'utilisation du site en fonction de l'heure du moment de la marée (4 h avant la pleine mer jusqu'à la marée haute). Le gradient de couleurs (du vert clair au vert foncé) des données géolocalisées permet de bien visualiser la progression des

oiseaux du bas schorre vers le moyen schorre au fur et à mesure de l'avancée de la marée.



Utilisation de la réserve naturelle en fonction de l'heure de la marée par un courlis équipé d'une balise solaire GPS entre juillet 2020 et novembre 2021

La présence de l'individu à ces différents moments de la marée traduit ainsi **l'utilisation du site par les courlis cendrés de manière très fonctionnelle et stratégique lors du flot (alimentation et repos) puis en tant que zone de pré-reposoir et reposoir final à marée haute.**

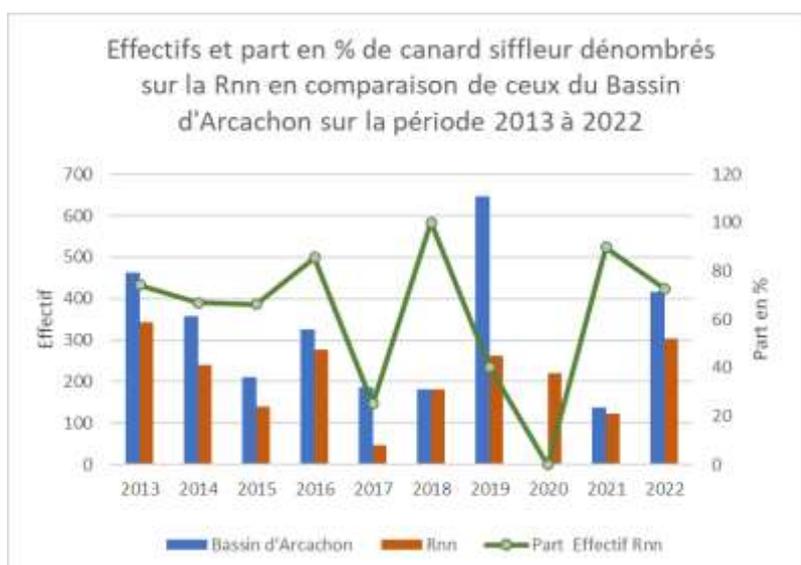
Cette simple analyse a permis d'apporter de nouvelles connaissances concernant les enjeux du site vis-à-vis de l'avifaune. En 2023, un second comptage mensuel, prévu lors des marées de mortes eaux sera réalisé. Les données acquises permettront de compléter celles recueillies dans le cadre du réseau limicoles et d'améliorer un peu plus la caractérisation de l'utilisation du site tout au long de l'année.

Investissement : 7 jours/agent Arpège

### [Le suivi des anatidés en hivernage](#)

Sur la réserve naturelle, le suivi de l'hivernage des anatidés est réalisé dans le cadre de deux réseaux d'observations :

➤ **Le réseau OEZH (coordination Fédération Départemental des Chasseurs de Gironde - FDC 33) :**  
A raison d'un comptage mensuel durant les mois de décembre, janvier et février, ce suivi a pour objectif de déterminer les zones humides d'importance pour l'hivernage des anatidés à l'échelle départementale ainsi que le suivi des tendances d'évolution des populations d'anatidés. Il est réalisé sur la réserve naturelle par les gestionnaires. Comme chaque année, le site confirme son intérêt pour l'accueil de la quasi-totalité de la population de **Canard siffleur** (*Mareca penelope*) hivernante sur le bassin (303 individus dénombrés sur la Rnn en janvier 2022 sur un total de 416 individus sur la totalité du Bassin d'Arcachon). Il en serait de même pour le Canard pilet (*Anas acuta*) mais dans des proportions bien moindres.



Effectifs et part en % de Canard siffleur recensés sur la Rnn durant le mois de janvier sur la période 2013-2022

Investissement : 1.5 jours/agent Arpège

#### ➤ Le comptage Wetlands International

Coordonnée par la Ligure de Protection des Oiseaux (LPO) Aquitaine à l'échelle du bassin d'Arcachon sur plus de 25 sites différents, ce recensement annuel à la mi-janvier des effectifs d'oiseaux hivernant est réalisé sur la RNN par les gestionnaires. Les données récoltées tendent à confirmer l'importance de l'utilisation du site pour la population hivernante de **Canard siffleur** (*Mareca penelope*) à hauteur de 72,8%, de **Courlis cendré** (*Numenius arquata*) à hauteur de 17,4% et du **Canard pilet** (*Anas acuta*) avec 18,3% des effectifs recensés.

Investissement : 1 jour/agent Arpège

#### Suivi de la Migration Nocturne de l'Alouette des Champs (SMAC)

Rappel (site du CRBPO) : « Les objectifs du programme **SMAC** s'inscrivent dans la continuité du programme d'étude de la migration de l'Alouette des champs débuté en 1990, à savoir :

- Quantifier le flux d'oiseaux qui transite à travers notre pays lors de la migration postnuptiale ;
- Documenter la phénologie de la migration, et en particulier la distribution des phénotypes au cours de la saison (migration différentielle) ;
- Estimer la survie réelle (à partir des données de reprise) et les déterminants de ses variations interannuelles, voir spatiales (ex. en fonction de régions géographiques) ;
- Suivre l'éventuelle évolution d'origine et de destination géographique des alouettes des champs qui transitent et/ou hivernent en France » ;
- L'année 2022 semblerait marquer la fin de ce suivi sur le site après trois années compte tenu du départ de Matthias Grandpierre que nous tenons une nouvelle fois à remercier et de son non remplacement compte tenu de l'absence de bagueur généraliste en local.

Trois sessions de baguage ont été réalisées en 2022 (12 et 14 octobre, 10 novembre) permettant au total la capture de 30 oiseaux (respectivement 12, 13 et 5 oiseaux).

Investissement : 1.5 jour/agent Arpège et 1.5 jour/agent bénévole.

#### Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Capture

Grace à l'investissement et la motivation une nouvelle fois de M. Grandpierre, bagueur généraliste, que nous tenons chaleureusement à remercier, ce suivi a été reconduit pour la troisième année consécutive et dernier année le concernant. Ce suivi sera assuré par M. Simon Bauvineau, bagueur généraliste, en 2023.

Rappel : Ce programme de baguage se focalise uniquement sur les espèces nicheuses. Il est opéré sur un habitat à priori stable, la station cible un secteur du haut pré salé, à la végétation relativement homogène et propice à la nidification (cf carte ci-dessous).



*Placettes de suivi STOC Capture*

3 sessions de capture ont donc été réalisées le 12 mai, 16 juin et 8 juillet 2022. Au total, 67 individus de 11 espèces différentes ont été capturés (62 baguages 5 contrôles).

Nb de captures par session	12 mai 2022	16 juin 2022	08 juil 2022	Total
Baguage	8	45	9	62
Contrôle	2	3	0	5

*Nombre total de captures par session*

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des captures par espèces et par années.

Espèce	2020		2021		2022	
	Nb de capture	Part en %	Nb de capture	Part en %	Nb de capture	Part en %
Rousserole effarvate	17	40.4	23	33.8	10	14.9
Hypolaïs polyglotte	8	19	8	11.8		
Rosignole philomèle	4	0.09	4	5.9	9	13.4
Gorgebleue à miroir	4	0.09	3	4.4		
Mésange bleue	3	0.07	20	29.4	29	43.2
Cisticole des joncs	1	0.02	2	2.9	3	0.04
Accenteur mouchet	1	0.02	2	2.9	1	0.01
Merle noir	1	0.02	2	2.9	1	0.01
Pouillot véloce	1	0.02	1	1.5	5	0.07
Hirondelle rustique	1	0.02				
Rougequeue noir	1	0.02				
Mésange charbonnière			1	1.5	1	0.01
Tarier pâtre			1	1.5	3	0.04
Pinson des arbres			1	1.5		
Fauvette grissette					1	0.01
Mésange huppée					1	0.01
Martin pêcheur					3	0.04
<b>Total</b>	<b>42</b>		<b>68</b>		<b>67</b>	

*Nombre de captures par espèces sur la période 2020/2022*

L'année 2022 a vu une baisse importante du nombre de captures de la Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*) ainsi que de l'absence de capture de l'Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*) et de la Gorge bleue à miroir (*Luscinia svecica*). A l'inverse il est à souligner un nombre de captures en augmentation du Rossignol philomèle (*Luscinia megharynchos*), majoritairement des jeunes de l'année, et surtout de la Mésange bleue (*Parus caeruleus*). La Gorgebleue à miroir et l'Hypolaïs polyglotte ont cependant été observés visuellement sur la zone de baguage mais ces observations ont été moins fréquentes que les années précédentes (à dire d'expert). Les points d'écoute réalisés dans le cadre d'un autre suivi (cf SE5 p.29) ont également confirmé la présence de ces espèces sur la réserve naturelle. Concernant la Rousserolle effarvate, une présence semblerait-il plus importante que l'année précédente fut constatée (29 mâles chanteurs au total (session d'avril et juin) sur 10 points suivis contre 20 mâles chanteurs sur 11 points en 2021). Le nombre de mâles chanteurs de Gorgebleue semblerait quant à lui stable entre ces 2 années contrairement à celui de l'Hypolaïs qui semblerait avoir chuté (3 mâles chanteurs contre 9.5 en 2021). A l'inverse, les captures de Mésanges bleues continuent à progresser. La question de potentielles ressources alimentaires offertes par la colonisation par le Baccharis sur ce secteur pourrait être alors posée. Outre cette interrogation, cette tendance à la hausse est favorisée par la capture de nombreux jeunes en cours d'émancipation accompagnés d'adultes, traduisant le phénomène de crèche réalisé sur le site. On peut noter également les premières captures de Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), espèce nicheuse observée sur site mais jamais capturée jusque-là.

Enfin, sur les cinq contrôles réalisés en 2022, trois d'entre eux concernent des oiseaux bagués sur le site au cours des deux années précédentes. Le premier est un accenteur mouchet bagué en tant que juvénile en juillet 2020. Cet oiseau est donc possiblement né sur site. Les deux autres concernent des rousserolles effarvates baguées en tant qu'adultes en juin et juillet 2021. Ces données montrent donc la fidélité des oiseaux à leur site de reproduction probable ou de naissance.

Concernant l'âge et le sexe-ratio des individus capturés, une inversion des répartitions est constatée. L'âge ratio s'est vu être rééquilibré, boosté par les captures de Rossignol philomèle (7 jeunes pour 2 adultes) et de Mésange bleue (26 jeunes pour 3 adultes). Ces fortes proportions de captures de jeunes de ces deux espèces impactent toutefois le sexe-ratio compte tenu de la détermination compliquée voire impossible le sexage sur cette classe d'âge.

Age-ratio des individus capturés	2020	2021	2022
Adulte	33	39	22
Adulte de l'année probable	0	0	1
Jeune de l'année	9	29	37
Pullus	0	0	7

*Age-ratio des individus capturés sur la période 2020/2022*

Sexe-ratio des individus capturés	2020	2021	2022
Mâle	17	28	18
Femelle	9	12	13
indéterminé	15	26	36
Mâle probable	1	0	0
Femelle probable	0	2	0

*Sexe-ratio des individus capturés sur la période 2020/2022*

Investissement : 3 jours/agent Arpège et 3 jours/agent bénévole |

## **SE 6 BAGUAGE ET SUIVI DE LA BECASSE DES BOIS ET DES BECASSINES**

### **Le suivi de la Bécasse des bois :**

Rappel : Le suivi de la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) est assuré sur la RNN dans le cadre du réseau bécasse de l'OFB. Celui-ci a pour objectif le suivi des populations de cette espèce en hivernage. Ce programme concerne notamment le suivi des effectifs hivernants à partir de dénombrements liés à des opérations de baguage. L'analyse des informations récoltées permet d'estimer les taux de survie de l'espèce et de mieux

cerner l'origine géographique des oiseaux hivernants dans notre pays. Un système de vigilance en période de vague de froid, sur un certain nombre de sites stratégiques répartis sur le territoire national, dont fait partie la réserve naturelle, permet de fournir, en temps réel, un état de vulnérabilité de l'espèce. Ainsi, il permet après analyse des données fournies, de prendre les décisions adaptées à la protection de cette espèce durant ces périodes critiques. Ainsi, dans le cadre des sorties nocturnes de baguage, les données suivantes sont recueillies par les agents, à savoir :

- l'importance des stationnements, mesurée en nombre de contacts par sortie, cet indice d'abondance nocturne (IAN) reflète les concentrations d'oiseaux sur le site.
- l'état physiologique des individus : les oiseaux, capturés pour être bagués, sont pesés et leur poids constitue un indicateur de leur état physiologique.
- l'âge des oiseaux bagués : une distinction de l'âge des oiseaux est possible grâce à une analyse rapide des plumes de l'aile permettant d'identifier les jeunes des oiseaux adultes et donc de définir un âge ratio.

Le bilan de la saison de baguage 2020/2021 et toute l'actualité du réseau bécasse des bois de l'OFB sont à retrouver dans la lettre d'information « Bécasse Flash info » [téléchargeable ici](#)

Le bilan de la campagne 2021/2022 sur la Rnn peut être résumé ainsi :

Nombre de sorties : 4

Nombre d'heures de prospection : 5.6

Nombre de contact : 19

**Indice d'abondance nocturne** : 3.4 (contact/heure)

Nombre d'oiseaux bagués : 2

Taux de capture : 10.5 %

Nombre de contrôle : 0

Nombre de reprise : 1

Bécasse baguée sur la Rnn le 21/12/2020 et prélevée à Arès le 16/01/2022 soit une durée de port de bague de 1 an et 26 jours. ]

[Le suivi de la Bécassines des marais :](#)

Rappel : Le suivi la Bécassines des marais est assuré sur la RNN dans le cadre du réseau bécassines de l'OFB. Celui-ci a pour objectif le suivi des populations de cette espèce en hivernage. Le bilan de la saison de baguage 2021/2022 et toute l'actualité du réseau bécassine de l'OFB sont à retrouver dans la lettre d'information « Bécassine info [téléchargeable ici](#)

Le bilan de la campagne 2021/2022 sur la Rnn peut être résumé ainsi :

Nombre de sorties : 5

Nombre d'heures de prospection : 5

Nombre d'oiseaux bagués : 1

Nombre de contrôle : 0 ]

Investissement : 3.5 jours/agent Arpège

## **SE 7 : SUIVI DES ESPECES FAUNISTIQUES PATRIMONIALES**

[Loutre d'Europe :](#)

L'observation d'indices directs (par piégeage photo) ou indirects (présences d'épreintes et empreintes) est assurée de manière opportuniste attestant comme toujours de l'utilisation de la réserve naturelle par cette espèce. ]

[Cistude d'Europe :](#)

Aucun suivi n'a été opéré cette année. Néanmoins, plusieurs individus, tous marqués, ont été observés, voir capturés accidentellement lors des suivis piscicoles.]

## **SE 8 : INSTAURATION D'UNE CHASSE PILOTE**

### Suivi des installations :

Outre le suivi annuel des installations de chasse, le gestionnaire, en lien avec le Conservatoire du littoral, a assuré l'encadrement et la conformité des travaux réalisés sur les installations au regard de la réglementation spécifique à la réserve naturelle mais aussi de celle s'appliquant sur le domaine public maritime.

Dans ce cadre, deux mises en demeure ont été dressées suite à la non-conformité de travaux. Ceux-ci avaient été réalisés suite à une demande de travaux spécifique, ou liés à une opération dite d'entretien courant, mais non réalisés en bonne et due forme. Pour quatre autres bénéficiaires, une mise en conformité a été réalisée avant le déclenchement d'une procédure de mise en demeure, sur la base d'échange plus informels, dont les issues sont aléatoires et restent à poursuivre en matière de réalisation et de conformité. Ces multiples travaux spontanés et inadéquats aux enjeux de conservation des habitats naturels de pré salé illustrent la nécessité de concrétiser le travail de rédaction du cahier des charges de l'entretien de ces installations de chasse qui pour l'instant ne bénéficient pas de cadre formel adapté au site et aux enjeux écologiques.

<b>N° d'installation</b>	<b>Objet</b>	<b>Encadrement des travaux</b>	<b>Suite donnée</b>
33600PFGE 2222	Réfection d'une digue à l'aide d'anciens volets peints	Travaux sans autorisation	<b>Accord oral de mise en conformité en automne 2022, non réalisés au 31/12. Second accord avant contentieux au 15 février. Mise en conformité réalisée en janvier 2023</b>
33600PFGE 2212	Réfection de l'encaissement aux mêmes dimensions	Travaux autorisés mais réalisés non conformément à la demande	<b>Mise en demeure réalisée par le Conservatoire du littoral en oct 2021. Travaux non conformes au 15 juillet 2022 Nouvel accord de délai automne 2022 Travaux non conformes au 31/12 Nouvel accord de délai janvier 2023 avant contentieux. Mise en conformité levée en janvier 2023</b>
33600PFGE 2055	Réfection de digue à l'aide de poches ostréicoles, de filets et tubes plastiques, et volumes importants de coquilles d'huîtres	Travaux sans autorisation	<b>Accord de retrait des sacs avant procédure de mise en demeure Non réalisé au 31/12</b>
33600PFGE 2033	Renfort de digue à l'aide de sacs ostréicoles, Création de quai en coquilles	Travaux sans autorisation	<b>Accord de retrait des sacs avant procédure de mise en demeure Réalisé partiellement au 31/12</b>
33600PFGE 2101	Stabilisation d'un chemin de ceinture et zone de débarquement à l'aide de poches ostréicoles	Travaux sans autorisation	<b>Retrait des poches plastiques avant procédure de mise en demeure. Réalisé partiellement au 31/12</b>
33600PFGE 2225	Renfort de digue à l'aide de sacs ostréicoles	Travaux sans autorisation	<b>Accord de retrait des sacs avant procédure de mise en demeure Réalisé au 31/12</b>

### ***Travaux d'entretien non conformes réalisés durant la saison de chasse 2021/2022***

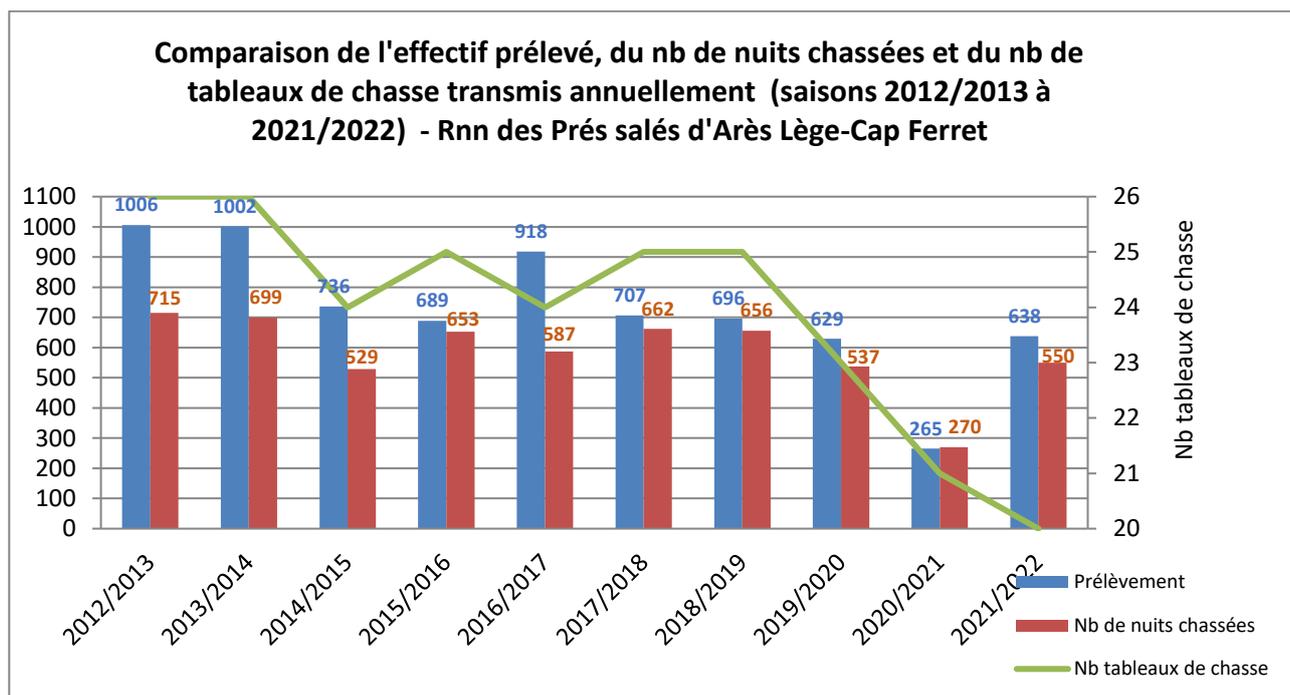
Avec l'appui du Conservatoire du Littoral, le gestionnaire a engagé en 2022 et en grande partie finalisé la rédaction d'un **cahier des charges** pour la gestion et l'entretien des installations de chasse propres à la réserve naturelle. S'appuyant sur celui du site de l'île aux oiseaux validé en 2021, une adaptation au site de la réserve naturelle a été proposée et rédigée. Des avancées comme l'interdiction des matières plastiques ont été proposées et débattues, ainsi qu'une période de quiétude avec absence de travaux entre mars-avril et juin. Une réunion d'échanges sur une première version de ce document a été réalisée en juin 2022 en présence de représentants de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde (FDC33), de l'ACMBA, du Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (animateur Natura 2000) et du Conservatoire du Littoral (attributaire du DPM), et d'Arpège. Le document a également été mis en consultation auprès de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, et a aussi

fait l'objet d'une présentation pour avis auprès du CSRPN en date du 27 septembre 2022. Conformément au souhait de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, ce dernier sera annexé au futur plan de gestion du site de manière à bénéficier d'une valeur réglementaire au regard du code de l'environnement. Courant janvier 2023, une nouvelle version de ce cahier des charges a été présentée lors d'une réunion dédiée auprès des chasseurs de la Rnn en présence de tous les représentants.

Dans la continuité de ce travail est prévu d'ici juin 2023, la rédaction et la signature de COT individuelle spécifique à chaque installation à laquelle sera annexée la version finale du présent cahier des charges.

#### Suivi des prélèvements :

Un total de 638 oiseaux (600 anatidés et 38 limicoles) a été prélevé durant la saison de chasse 2021/2022 pour un total de 550 nuits chassées (cumul des nuits chassées par installation).



*Evolution des prélèvements entre les saisons 2012/2013 et 2021/2022.*

Le nombre de carnets retournés est quant à lui en baisse (20).

Investissement : 30 jours/agent Arpège, 2 jours/agent OFB (cahier des charges) |

#### **SE 9 : SUIVIS QUANTITATIF ET QUALITATIF DES EAUX**

▪ Suivi des paramètres physico-chimiques au sein des réservoirs à poissons :  
Les données sont collectées via des sondes enregistreuses.

▪ Participation aux réunions organisées par le SAGE : le conservateur de la réserve naturelle suit les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Sage des Lacs médocains et des comités de pilotage Natura 2000.

Le suivi qualitatif et quantitatif des eaux transitant par sur le Canal des Etangs est assuré par :

- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant et Etangs du Littoral Girondin (SIABVELG) pour le canal des étangs
- le Réseau REMPARG du SIBA pour une veille active des micro polluants, macro polluants et des organismes micro biologiques pour la lagune.
- Un enregistreur de niveau d'eau disposé dans le canal en limite du périmètre de la Rnn mis en place par le SIBA actif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Un enregistreur de salinité disposé au niveau de la prise d'eau de l'Ascoa, en aval du chenal de l'ouvrage de déviation des eaux du canal des étangs, par l'équipe de la Rnn depuis le 17/08/2022

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les sites suivants : <http://www.lacsmedocains.fr/lacs-et-canaux.html> et <http://www.siba-bassin-arcachon.fr>

Investissement : 3 jours/agent Arpège

#### **SE 10 : ETUDE DE L'INFLUENCE DE LA DEMOUSTICATION SUR LA BIODIVERSITE**

Aucune action

#### **SE 11 : VEILLE SUR LA DYNAMIQUE DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES ENVAHISSANTES OU A CARACTERE INVASIF**

Outre les actions dédiées à la lutte contre le Baccharis, le contrôle de la présence potentielle du Vison d'Amérique sur le site dans le cadre du Plan National d'Action en faveur du Vison d'Europe fut opérée (dispositif de suivi de 3 radeaux à empreintes). Aucune présence de Vison n'a été décelée en 2022 sur la réserve naturelle.

Investissement : 2 jours/agent Arpège

#### **SE 12 : ANALYSE, SYNTHÈSE DES DONNÉES ET GESTION DE LA BASE DE DONNÉES GEOREFERENCÉE**

L'ensemble des données acquises dans le cadre des suivis réalisés sur le site ont transmises directement via des outils en ligne dédiés (Steli, Réseau bécasse des bois...) via des partenaires coordonnant les suivis à l'échelle locale (Rnn du Banc d'Arguin concernant le suivi des limicoles côtiers, LPO pour le comptage Wetlands, bagueur généraliste concernant les données de baguage STOC Capture et Alouettes etc.) ou bancarisées au sein des bases de données propres à la réserve naturelle.

Investissement : 20 jours/agent Arpège.

#### **SE 13 : ÉTUDE DE FREQUENTATION AU SEIN DE LA RESERVE NATURELLE**

Aucune action engagée cette année hormis la synthèse des données acquises sur la fréquentation par les écocompteurs (Cf suivi de la fréquentation, p20)

Investissement : 0.5 jours/agent Arpège

#### **SE 14 : SUIVI DU ROLE DE NOURRICERIE ET DES FONCTIONS ECOLOGIQUES DES PRES SALES**

Conformément au protocole (suivi bi annuel), aucune campagne de terrain n'a été programmée en 2022. L'équipe a cependant accueilli sur site, Loïc Baumann, chargé d'étude scientifique auprès de l'observatoire du patrimoine littoral de RNF afin de présenter la station suivie et d'échanger sur les perspectives de ce suivi sur la réserve naturelle, mis en réseau avec l'observatoire.

Investissement : 0.5 jours/agent Arpège

#### **SE 15 : MESURES DE GESTION EXPERIMENTALES DE LA VEGETATION DES PRES SALES**

Aucune action entreprise.

#### **SE 16 : SUIVI ET CONSERVATION DES POPULATIONS D'ANGUILLES D'EUROPE**

Dans la continuité des travaux engagés avec les services de l'Etat depuis 2020 (recensement des installations et localisation précise des ouvrages), le gestionnaire s'est à nouveau attaché à travailler sur un meilleur encadrement de la pratique de la pêche à la civelle ainsi que la définition d'un cadre réglementaire pour l'entretien et la gestion des installations de pêche.

Faisant suite aux précédents échanges formels de 2021, une nouvelle réunion a pu se dérouler sur l'initiative de la DDTM de Gironde à Arcachon en avril 2022, portant sur les modalités de pêche. Il y a été acté la possibilité de pêcher de deux manières sur le canal : soit directement depuis la berge (point de pêche), soit depuis un ouvrage qui serait désormais transparent (de type ponton en bois). L'autorisation explicite du propriétaire foncier est nécessaire.

Compte tenu des travaux de reconstruction de la passerelle, il a été acté par une démarche spécifique, en avril 2022, que les deux pitts adossés à l'ancienne passerelle seraient ôtés par le maître d'ouvrage du chantier, sans être reconstruits. Initialement prévus d'être relocalisés un peu en amont sur des ouvrages vacants, les bénéficiaires de ces deux installations ont pu obtenir au final de conserver leurs positions respectives sur le canal, tout en faisant évoluer leur ouvrage de pêche, c'est-à-dire en pêchant uniquement depuis un point de pêche situé sur la berge, non aménagé en travers du cours d'eau.

Une seconde réunion en octobre 2022 a permis de clore la partie liée au recensement et de travailler sur la préparation de la saison 2022-2023 en évaluant individuellement chaque position de pêche du canal, au regard des autorisations nécessaires (loi sur l'eau, licence de pêche et embarquement du titulaire, accord du propriétaire), du mode de pêche attribué à la position et de son emplacement précis.

Plus précisément, concernant les ouvrages situés sur la réserve naturelle :

- Le bénéficiaire du pitt n°25 a été informé par la DDTM de l'état de dégradation avancée de son installation qui pourrait justifier à terme son démantèlement. L'ouvrage n'est plus utilisé depuis des années.
- Le pitt n°38, construit sans autorisation, est abandonné et doit être démantelé conformément au jugement de mars 2021. L'OFB est en charge du suivi de la procédure.
- Le transfert du pitt n°42 au bénéficiaire actuel a été acté sous condition du démantèlement d'un ancien pitt autrefois abandonné au profit de ce dernier.

Le recensement des ouvrages et leur inventaire final permet de localiser 9 pêcheurs au sein de la réserve naturelle, représentés par 5 points de pêche (dont 2 considérés en tant que tel mais situés sur des anciens pitts restant à démanteler) et 4 pitts. Pour la saison 2022-2023, c'est la totalité des pêcheurs qui a pu exercer sur le site, sachant qu'un d'entre eux n'exerce plus de pêche active sur le site depuis des années (pitt n°25).

Le recensement et la vérification de la conformité des ouvrages étant clos, le gestionnaire a entamé la rédaction d'un cahier des charges de gestion et d'entretien des ouvrages. La rédaction du document (à poursuivre en 2023) est opérée avec une concertation des professionnels via leur comité des pêche (CDPMEM). Ce document s'attachera à la réversibilité des futurs ouvrages ou points de pêche, le remplacement des ouvrages actuels (pitts) par des ouvrages transparents dans un délai d'un an et à terme par des points de pêche, l'utilisation de matériaux biodégradables et sans pollutions (bois brut notamment), le démantèlement des ouvrages actuels (pitts) etc.

Concernant la délivrance de Convention d'Occupation du Territoire (COT), le Conservatoire du Littoral se charge de leur rédaction (à poursuivre en 2023) et les délivrera individuellement à chaque pêcheur intervenant sur la réserve naturelle. Ces COT auront une durée de 3 ans et comporteront :

- Le cahier des charges spécifique à la gestion et l'entretien des ouvrages de pêche,
- Un état des lieux de chaque pitt ou point de pêche,
- Une redevance,
- Une fiche de déclaration des jours présence et de prélèvements réalisés sur le site.

Les COT devront recevoir l'avis du Conseil de gestion du PNMB (courant 2023) ainsi que celui du CSRPN prévu en mai 2023.

Investissement : 15 jours/agent Arpège et 5 jours OFB.

## Travaux uniques

CODE	INTITULE DE L'ACTION	PRIORITE	NOMBRE JOURS/AGENTS <b>ARPEGE 2022</b>
TU 1	Acquisition et entretien du matériel de gestion courante	Prioritaire	4
TU 2	Actualisation du plan de circulation	Prioritaire	0
TU 3	Renaturation de l'ancien ball trap	Prioritaire	0
TU 4	Renaturation des berges du Canal des étangs	Prioritaire	Cf projet 4
TU-TE 1	Réfection, entretien et sécurisation de la passerelle du Canal des étangs	Prioritaire	Cf projet 2

TU-TE 2	Aménagement et équipement pour la mise en œuvre d'une gestion hydraulique intégrée des réservoirs à poissons	Prioritaire	0
TU-PI1	Permettre l'accessibilité à la réserve aux personnes en situation de handicap	Prioritaire	0
TOTAL			<b>4</b>

*Synthèse de l'investissement en personnel concernant les fiches action TU/TE*

### **TU 1 : ACQUISITION ET ENTRETIEN DU MATERIEL DE GESTION COURANTE**

Action réalisée annuellement. Les montants dédiés à l'acquisition de matériel de gestion courante sont détaillés dans bilan financier.

Investissement : 4 jours/agent Arpège.

### **TU 2 : ACTUALISATION DU PLAN DE CIRCULATION**

Aucune action réalisée en 2022 car signature en 2021 d'un l'arrêté inter-préfectoral complémentaire au décret de création de la Rnn.

### **TU 3 : RENATURATION DE L'ANCIEN BALL TRAP**

Aucune action réalisée en 2022 car l'action a été réalisée et terminée en 2020.

### **TU 4 : RENATURATION DES BERGES DU CANAL DES ETANGS**

Voir projet 4

### **TU-TE1 : REFECTION, ENTRETIEN ET SECURISATION DE LA PASSERELLE DU CANAL DES ETANGS**

Voir projet 2

### **TU-TE2 : AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION HYDRAULIQUE INTEGREE DES RESERVOIRS A POISSONS**

Aucune action réalisée

### **TU-PI1 : PERMETTRE L'ACCESSIBILITE A LA RESERVE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Aucune action réalisée

## **Travaux d'entretien**

CODE	INTITULE DE L'ACTION	PRIORITE	NOMBRE JOURS/AGENTS <b>ARPEGE 2022</b>
TE 1	Entretien des ouvrages liés à la gestion intégrée des réservoirs à poissons	Prioritaire	1.5
TE 2	Gestion de la végétation du domaine endigué et des haies bocagères afin de favoriser l'accueil d'espèces patrimoniales et des oiseaux d'eau	Prioritaire	Inclus dans projet 3
TE 3	Renaturation du boisement artificiel de Pins maritimes	Secondaire	0
TE 4	Entretien raisonné des fossés	Prioritaire	0
TE 5	Entretien des parcelles renaturées dans le cadre de la gestion du Baccharis à feuille d'arroche	Prioritaire	Inclus dans projet 3
TE 6	Gestion des populations de Ragondin et des autres espèces animales exogènes envahissantes	Prioritaire	0
TE 7	Gestion des populations de Sangliers et de Chevreuil	Secondaire	3
TE 8	Gestion des boisements	Prioritaire	0
TE 9	Entretien des aménagements, de la signalétique et du sentier du littoral	Prioritaire	14.5

**TE 1 : ENTRETIEN DES OUVRAGES LIES A LA GESTION INTEGREE DES RESERVOIRS A POISSONS**

Graissage des mécanismes des écluses, manipulation des batardeaux et des vannes des écluses, avec déblocage des pièces prises par l'oxydation.

Des travaux de réfection ont aussi été menés dans les anciens réservoirs, sur une digue qui avait subi une petite brèche. Cette digue isole un fossé venant de la zone des Abberts des pièces d'eau des anciens réservoirs, et amène donc ce fossé jusqu'à la mer en se jetant dans le fond du port ostréicole, sans se mélanger aux réservoirs. Une brèche sur une partie de cette digue étroite étant apparue, des travaux urgents ont été opérés manuellement pour la colmater, puis une réfection plus lourde a eu lieu à l'automne 2022, par une prestation (EHTP Bassin).



*Digue restaurée après travaux - RNPSA, 2022*

Investissement : 1.5 jour/agent Arpège

Réalisation des travaux : prestation EHTP bassin, 1158 €, sur budget OFB hors dotation de gestion de la RN.

**TE 2 : GESTION DE LA VEGETATION DU DOMAINE ENDIGUE ET DES HAIES BOCAGERES AFIN DE FAVORISER L'ACCUEIL D'ESPECES PATRIMONIALES ET DES OISEAUX D'EAU**

[Cf projet 3, p.8 à 10 ]

**TE 3 : RENATURATION DU BOISEMENT ARTIFICIEL DE PINS MARITIME**

[Aucune action engagée cette année. ]

**TE 4 : ENTRETIEN RAISONNE DES FOSSES**

[Aucune action réalisée. ]

**TE 5 : ENTRETIEN DES PARCELLES RENATUREES DANS LE CADRE DE LA GESTION DU BACCHARIS A FEUILLE D'ARROCHE**

[Cf. Projet 3 p. 8 à 10 ]

**TE 6 : GESTION DES POPULATIONS DE RAGONDINS ET DES AUTRES ESPECES ANIMALES EXOGENES ENVAHISSANTES**

[Aucune action réalisée cette année ]

**TE 7 : GESTION DES POPULATIONS DE SANGLIERS ET DE CHEVREUILS**

[Afin de répondre rapidement à une problématique de dégâts sur les prairies exploitées à Arès par les écuries Maxime David par les sangliers, des tirs à l'affût ont été pour la première fois expérimentés sur la réserve naturelle grâce à l'appui d'un à deux chasseurs de l'ACCA d'Arès. Au total, six affûts avec fusil en soirée ont été réalisés, dont deux avec l'observation d'animaux pour un animal prélevé.

Quatre battues ont également été organisées sur les deux territoires de compétence des ACCA d'Arès et de Lège-Cap Ferret sur la réserve naturelle, entre novembre 2021 et février 2022, pour 15 sangliers au total prélevés (dont une battue sans connaissance du prélèvement réalisé).

Comme chaque année, afin de sécuriser au mieux le déroulement de ces battues, le fauchage mécanique d'une zone inter-dunaire ainsi que d'une bande le long du fossé du Té de Lège sur la commune de Lège-Cap Ferret a été réalisée par les services techniques de la commune. Le montant de cette prestation s'est élevé à 900€.

Investissement : 3 jour/agent Arpège |

### **TE 8 : GESTION DES BOISEMENTS**

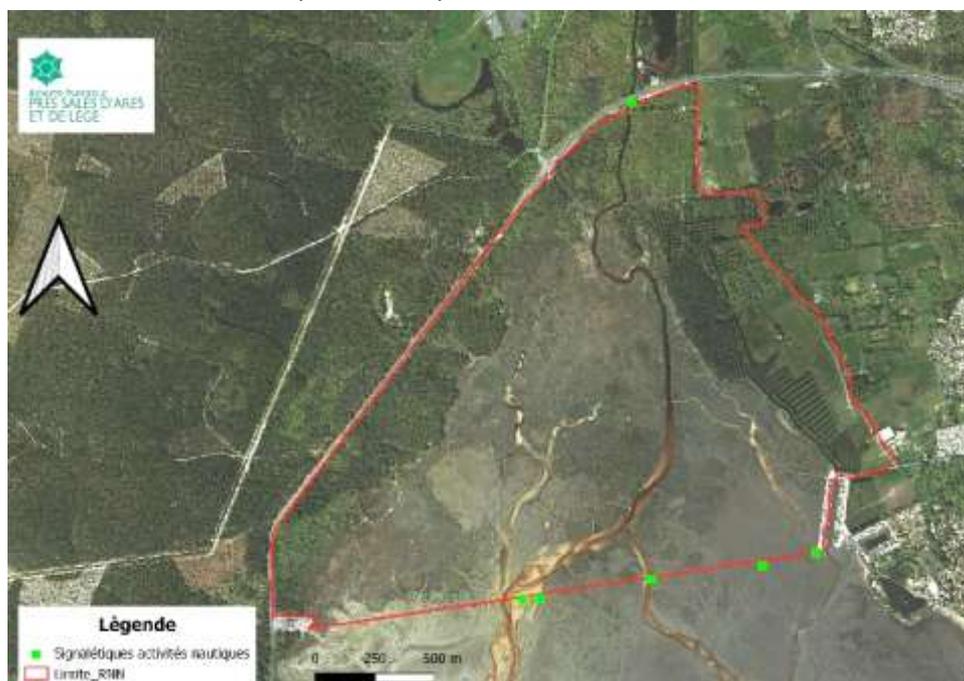
[Aucune action engagée en 2022 |

### **TE 9 : ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS, DE LA SIGNALÉTIQUE ET DU SENTIER DU LITTORAL**

Dans le cadre de l'application de l'arrêté inter-préfectoral de mai 2021, le balisage du domaine public maritime et du canal des étangs à l'aide d'une signalétique dédiée (pignots + panneaux réglementaires) spécifique aux activités nautiques a été opéré par l'équipe gestionnaire. Les panneaux réalisés rappellent la réglementation nautique du site. Cinq de ces éléments de signalétique ont été posés sur la partie maritime de la RN le long des accès possibles selon les chenaux, et un élément a été posé sur la partie amont du canal au nord de la RN.



**Illustration et localisation des supports signalétiques spécifique aux activités nautiques disposés sur la RN en 2022.**



Toujours dans l'application de l'arrêté inter-préfectoral, ont également été balisées les zones de stationnement dédiées aux usagers autorisés (ancien circuit, Té de Lège). En parallèle à cela, un courrier de rappel du dispositif a été adressé à tous les usagers concernés (chasseurs et pêcheurs), accompagné par la fourniture d'un badge spécifique à apposer sur le véhicule qui permet ensuite de l'identifier une fois stationné sur la réserve naturelle. L'appui des services techniques de la commune de Lège-Cap Ferret a également permis de fermer matériellement d'anciennes voies d'accès de véhicules (pose de rondins au sol) sur le domaine public maritime qui étaient encore utilisées par certains usagers, malgré la réglementation en place et les informations orales passées.



Cette prestation en régie a dû être réitérée suite au retrait des rondins par acte de malveillance (tracté à l'aide d'un véhicule 4X4) quelques jours après la date de leur pose initiale.

Le renforcement de la signalétique au cours de l'année a permis aussi de poser de nouveaux adhésifs plus lisibles sur les accès interdits le long du sentier de randonnée (photo ci-contre, Arpège).

Le suivi et l'entretien de la signalétique en place a mobilisé également du temps agent. Le gestionnaire ne peut que déplorer une nouvelle fois la dégradation, voir la disparition de panneaux réglementaires (cinq visuels) dont le remplacement représente un coût financier important.

Le remplacement de racks à vélo au niveau du port ostréicole, à l'entrée de la réserve naturelle, a également été prise en charge par le gestionnaire, suite à un accord obtenu du syndicat mixte des ports du bassin d'Arcachon (Cf photo ci-contre, *Arpège*). Le financement de cet équipement fut ciblé sur la dotation de la DREAL à hauteur de 2187 € TTC. La pose a quant à elle été prise en charge en régie par les services techniques de la commune d'Arès, que nous tenons à remercier.



Suite à l'acquisition de nouvelles barrières d'entrée de sites (accès secours, accès usagers autorisés) en fin d'année 2021, deux d'entre elles ont été remplacées sur l'année 2022. La dépose des anciennes barrières et la pose des nouvelles ont été opérées en régie par les services techniques de la commune de Lège-Cap Ferret que nous tenons également à remercier.

Enfin suites à plusieurs rencontres et échanges avec le service dédié aux itinéraires de randonnées du Département de la Gironde, un partenariat devrait être noué en 2023 afin de mutualiser et harmoniser la signalétique spécifique à la Rnn et celles dédiées au balisage du chemin de St Jacques de Compostelle et du GR de pays "Tour du bassin d'Arcachon" dont le département assure le suivi.

Investissement : 14.5 jours/agents Arpège

Acquisition des racks à vélos : 2187 € TTC sur dotation DREAL

Pose des racks à vélo : prestation en régie des services techniques d'Arès pour un coût estimé de 280 € TTC

Pose de deux barrières d'entrée de site : prestation en régie des services techniques de Lège-Cap Ferret pour un coût estimé de 400 € TTC

Fermeture d'anciennes voies d'accès par pose de rondins : prestation en régie des services techniques de Lège-Cap Ferret pour un coût estimé de 300 € TTC

## **Partenariat OFB**

L'Office Français de la Biodiversité, cogestionnaire à titre secondaire de la réserve naturelle, a contribué à hauteur de 52.5 jours/agent supplémentaire à la réalisation des actions et projets de ce rapport d'activités. Cet appui s'est réparti sur l'année entre les personnels affectés à la direction régionale Nouvelle-Aquitaine et ceux du service départemental de la Gironde selon leurs compétences et expertises respectives au regard des thématiques abordées.]

## 2. Rapport financier 2022 :

### BUDGET PREVISIONNEL 2022 :

		DREAL	OFB	REGION	AEAG	CD33	CELRL	Communes	Autofinancement
Projet 1	Plan de gestion	24 799 €	20 799 €	4 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Projet 2	Passerelle	305 580 €	139 795 €	- €	45 800 €	15 000 €	- €	74 985 €	30 000 €
Projet 3	Travaux de gestion	9 562 €	3 562 €	6 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
Projet 4	Barrage	54 546 €	4 546 €	- €	- €	37 000 €	13 000 €	- €	- €
Projet 5	Programme pédagogique	28 297 €	2 687 €	- €	- €	- €	17 610 €	- €	8 000 €
	Autres actions PG2	62 727 €	62 727 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL	485 511 €	234 115 €	10 000 €	45 800 €	52 000 €	30 610 €	74 985 €	30 000 €
	Total sans inv. passerelle	185 511 €	99 900 €	10 000 €	- €	37 000 €	30 610 €	- €	8 000 €

### DEPENSES REALISEES 2022 ET RECETTES ATTENDUES :

Exercice 2022	dépenses	crédit	solde
<b>DREAL</b>	dépenses	crédit	solde
Achats matières et fournitures	7 864 €		7 864 €
Assurances	661 €		661 €
Autres fournitures	896 €		896 €
Charges sociales	36 338 €		36 338 €
Déplacements, missions	1 483 €		1 483 €
Documentation	130 €		130 €
Entretien et réparation	7 632 €		7 632 €
Prestations de services	3 327 €		3 327 €
Rémunération des personnels	37 009 €		37 009 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 472 €		2 472 €
Services bancaires, autres	1 309 €		1 309 €
Subvention DREAL		99 900 €	99 900 €
	<b>99 121 €</b>	<b>99 900 €</b>	<b>779 €</b>
<b>Office français de la biodiversité</b>	dépenses	crédit	solde
Prestations de services	3 120 €		3 120 €
Rémunération des personnels	6 880 €		6 880 €
Subvention OFB		10 000 €	10 000 €
	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>- €</b>
<b>Conseil Départemental</b>	dépenses	crédit	solde
Prestations de services	12 000 €		12 000 €
Subvention Département		12 000 €	12 000 €
	<b>12 000 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>- €</b>
<b>Autofinancement</b>	dépenses	crédit	solde
Prestations de services	9 390 €		9 390 €
Recettes animations visites guidées		9 390 €	9 390 €
	<b>9 390 €</b>	<b>9 390 €</b>	<b>- €</b>
<b>sous-total</b>	<b>130 511 €</b>	<b>131 290 €</b>	<b>779 €</b>

Réfection de la PASSERELLE (2022)	<b>Communes (LègeCF, Arès)</b>	dépenses	crédit	solde
	Prestations de services	23 000 €		23 000 €
	Subvention Communes		25 000 €	25 000 €
		<b>23 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>2 000 €</b>
	<b>Agence de l'Eau</b>	dépenses	crédit	solde
	Prestations de services	15 000 €		15 000 €
	Subvention AEAG		15 000 €	15 000 €
		<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>- €</b>
	<b>Conservatoire du Littoral</b>	dépenses	crédit	solde
	Prestations de services	56 602 €		56 602 €
Subvention CELRL		56 602 €	56 602 €	
	<b>56 602 €</b>	<b>56 602 €</b>	<b>- €</b>	
<b>Plan de relance ETAT</b>	dépenses	crédit	solde	
Achats matières et fournitures	5 955 €		5 955 €	
Prestations de services	102 961 €		102 961 €	
Rémunération des personnels	3 735 €		3 735 €	
Subvention Plan de relance		112 650 €	112 650 €	
	<b>112 650 €</b>	<b>112 650 €</b>	<b>- €</b>	
<b>Région Nouv.-Aquitaine (2017, 2018)</b>	dépenses	crédit	solde	
Prestations de services	17 388 €		17 388 €	
Subvention Région		27 747 €	27 747 €	
	<b>17 388 €</b>	<b>27 747 €</b>	<b>10 359 €</b>	
<b>sous-total</b>	<b>224 639 €</b>	<b>236 999 €</b>	<b>12 359 €</b>	

A l'exercice comptable Arpège 2022 présenté ci-dessus, s'ajoutent des actions ou des financements hors comptabilité Arpège mais participant toutefois à la gestion de le RN et à l'application du plan de gestion :

#### Office français de la biodiversité :

1158€ + 660 € : prestation de services pour réparation de digue et broyage des bosses des anciens réservoirs (projet 3)

#### Commune de Lège :

Broyage végétation pour ligne de battue sanglier (900€) Pose de barrières, (200€+300€),

#### Commune d'Arès :

Pose des racks à vélo (400€)